

# MR10 : SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PRÉSERVATION DES ÎLOTS UTILISÉS COMME SITE DE NIDIFICATION, EN PARTICULIER POUR LE GOÉLAND MARIN

## BILAN DES ACTIONS 2020-2025



La Mesure de réduction n°10 (MR10) du parc éolien en mer de Saint-Nazaire est prévue sur 10 ans et renouvelable une fois. La mise en œuvre de cette mesure est décrite dans un document cadre pour la période 2020-2025. Elle fait l'objet d'une évaluation, que le présent document synthétise et qui permet d'engager la programmation des actions pour 2026-2030. La MR10 s'articule en trois axes opérationnels divisés en 24 actions et 18 îlots ciblés, dont la majorité se situe dans l'archipel de Houat-Hoëdic.

Le présent document est un bilan synthétique des actions réalisées entre 2020 et 2025.

Décembre 2025

## MESURE DE RÉDUCTION N°10 : CONTEXTE,

Le Parc Éolien en mer de Saint-Nazaire, en phase d'exploitation depuis 2022, est localisé à 12km au large de la côte du Croisic.

Le volet avifaune de l'Étude d'Impact Environnemental, réalisé en 2013-2014, a montré que les Goélands (et particulièrement les Goélands marins) risquent d'être affectés par l'installation et l'exploitation du parc.

Dans le cadre de la séquence "Éviter, Réduire, Compenser", une mesure de réduction d'impact a été proposée et inscrite dans l'Autorisation Environnementale de 2016. Cette mesure MR10, « **Soutien à la mise en œuvre d'actions de préservation des îlots utilisés comme sites de nidification, en particulier pour le Goéland marin** », est portée par Bretagne Vivante et propose d'agir sur les conditions de nidification et de reproduction du Goéland marin dont de nombreuses colonies sont localisées dans l'aire d'influence du parc éolien.

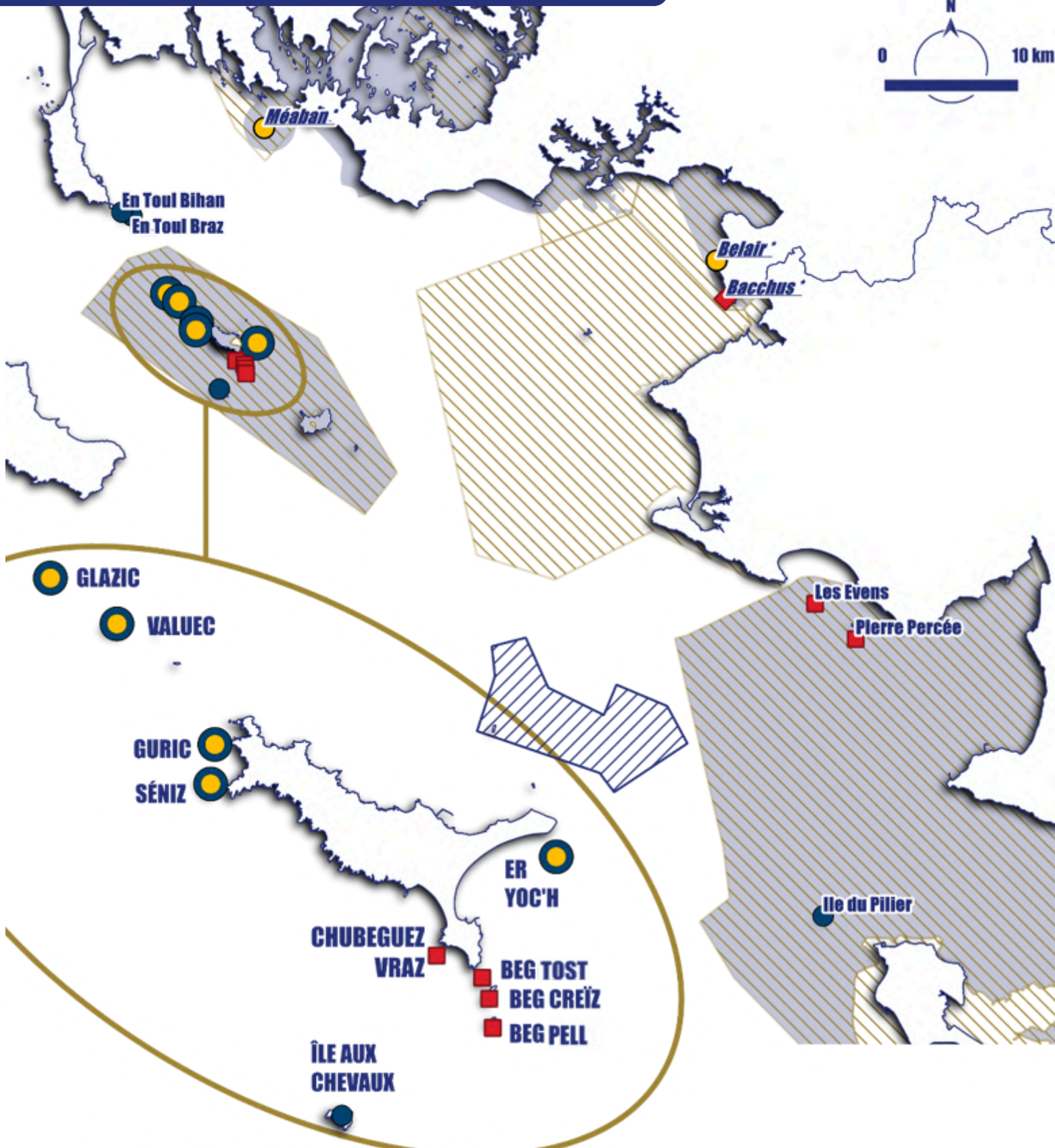
La MR10 comprend trois grands axes opérationnels :

- Actions de limitation des prédateurs introduits ;
- Actions de renforcement de la protection des sites de nidification ;
- Actions de limitation du dérangement.

La MR10, prévue sur 10 ans renouvelable une fois, est divisée en deux programmations : 2020-2025 et 2026-2030. Pour la programmation 2020-2025, ces trois axes opérationnels se divisent en 24 actions et ciblent 18 îlots, dont la majorité se situe dans l'archipel de Houat-Hoëdic. **Le présent document est un bilan synthétique des actions réalisées entre 2020 et 2025.**





Sauf mention contraire, toutes les illustrations, photographies et cartographies appartiennent ou ont été réalisées par Bretagne Vivante.

# MISE EN ŒUVRE ET SITES CIBLÉS



## RÉGLEMENTATION DES SITES VISÉS PAR LA MR10

### RÉGLEMENTATION

-  Îlot en APPB
-  Îlot propriété du Conservatoire du Littoral
-  Îlot en APPB, propriété du Conservatoire du Littoral
-  Îlot cadastré, sans statut de protection spécifique

 N2000 : Zone de Protection Spéciale

 N2000 : Zone Spéciale de Conservation

## PARC ÉOLIEN EN MER DE SAINT NAZAIRE

 Site d'implantation

Parc éolien  
en mer de S<sup>t</sup>-Nazaire

Bretagne Vivante  
Une voix pour la nature

# COMMENT LIRE CE DOCUMENT ?

Chaque action fait l'objet d'une fiche en format double page. La page de gauche décrit l'action, ses objectifs, le bilan budgétaire ainsi que le calendrier opérationnel de l'action. La page de droite présente la mise en œuvre de l'action et les résultats obtenus.

**AXE OPERATIONNEL**

**TITRE DE L'ACTION**

**DESCRIPTION ET OBJECTIFS**  
Description synthétique de l'action et de ses objectifs

**INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU D'ÉVALUATION** \*

**RESULTAT(S) ATTENDU(S)**

**PARTENAIRE(S)**

**CALENDRIER ET BUDGET**

ANNÉE D'EXÉCUTION		N	N+1	N+2	...
TEMPS DE TRAVAIL (En jours)	PRÉVISIONNEL	10 j.	10 j.	0 j.	
	RÉEL	10 j.	10 j.	0 j.	
COÛT TOT. DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL	5 000€	5 000€	0 €	
	RÉEL	5 000€	5 000€	0 €	

**MISE EN OEUVRE**

Identifiant de l'action N°

Cartographies, chiffres clés et illustrations de la mise en œuvre de l'action

**RESULTAT(S)**

**RETOURS D'EXPERIENCE**  
Dans certains cas, un retour d'expérience permet l'ajout de commentaires supplémentaires sur la mise en œuvre de l'action.

## \* INDICATEURS DE RÉALISATION ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les indicateurs de **réalisation** permettent de **quantifier la mise en œuvre d'une action**. Dans la majorité des cas, ils étaient identifiés dans le document cadre. Il s'agit par exemple du nombre de conférences réalisées, du nombre de personnes sensibilisées, etc.

Les indicateurs **d'évaluation** permettent de **quantifier l'impact d'une action, d'un groupe d'action** voire de la mesure dans sa globalité. Il s'agit par exemple de l'indicateur d'efficacité de la dératisation (Voir fiches P1 + P2 ; P3), de l'indicateur de dérangement (voir fiche S5) ou de la production en jeunes (voir fiche D16).

# LISTE DES FICHES ACTIONS

PRIORITÉ DE  
MISE EN ŒUVRE



## ACTIONS DE LIMITATION DES PRÉDATEURS INTRODITS

- P1 + P2 - Test d'une méthode de dératisation mécanique
- P3 - Dératisation par piégeage chimique

1

2



## ACTIONS DE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES SITES DE NIDIFICATION

- S1 - Surveillance par un garde du littoral
- S2 - Concertation et coordination avec les services de police
- S3 - Affectation des îlots au Conservatoire du Littoral
- S4 - Renforcement de la protection de l'Île aux Chevaux
- S4BIS - Suivi de la fréquentation de l'archipel de Houat
- S5 - Renforcement de la protection sur les Évens et Pierre Percée

1

2

2

1

1

3



## ACTIONS DE LIMITATION DU DÉRANGEMENT

- D1 - Panneaux
- D2 - Bouées de signalisation
- D3 - Site internet
- D4 + D12 - Dépliants et Supports à destination des acteurs locaux
- D5 - Messages audios et vidéos
- D6 - Sensibilisation en mer
- D7 - Sorties nature
- D8 - Animations scolaires
- D9 - Marées de sensibilisation
- D10 - Exposition photo
- D11 - Conférences
- D13 - Formation des professionnels de la plaisance
- D14 - Concertation sur l'Île du Pilier

1

2

3

1

2

1

2

1

2

2

3

1

2



## SUVIS DES COLONIES

- D15 - Suivi des colonies
- D16 - Suivi de la production en jeunes
- D17 - Suivi du dérangement

1

1

1



## GOVERNANCE DE LA MRIO

- D18 - Rapports d'activité et Comités de Pilotage

1



# P1 – TEST D'UNE MÉTHODE DE DÉRATISATION

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Le diagnostic des îlots, effectué en 2019, indique que parmi les 18 îlots ciblés par la MR10, 9 sont colonisés par le rat surmulot. Cette espèce exerce une forte pression de prédation sur les œufs et les poussins d'oiseaux marins. La dératisation pourrait donc significativement améliorer les conditions de reproduction du Goéland marin sur ces sites.

Les **pièges mécaniques automatiques "Good Nature A24"** donnent des résultats prometteurs en Nouvelle-Zélande, mais n'ont jamais été employés en Bretagne. Cette méthode doit donc être testée avant son éventuel déploiement sur l'ensemble des sites :

- Si le test conclut que la méthode est efficace, elle sera alors déployée sur les autres îlots (action P2) ;
- Si le test conclut que la méthode n'est pas efficace, la dératisation des autres îlots sera réalisée par méthode chimique (action P3).

## INDICATEUR D'ÉVALUATION



L'indicateur d'efficacité à l'échelle de la colonie résulte de l'addition de deux paramètres :

1) Une action de dératisation a-t-elle été mise en place ? (OUI=0, NON=1)

2) l'indice d'abondance relative (IAR) en rats a-t-il baissé ?

Baisse de l' IAR en rats de 50% à 100% = 0

Baisse de l' IAR en rats de 25% à 49% = 1

Baisse de l' IAR en rats de 0% à 24% = 2

Valeur de l'indicateur d'efficacité	
Mauvais	Moyen
2-3	1-2
Bon	Très bon
0-1	= 0

## RÉSULTATS ATTENDUS



Méaban est exempt de rats.

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	25.5 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	25.5 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 2 398,54€	13 125€	0€	0€	0€	0€
	RÉEL 2 681,53€	13 250€	0€	0€	0€	0€

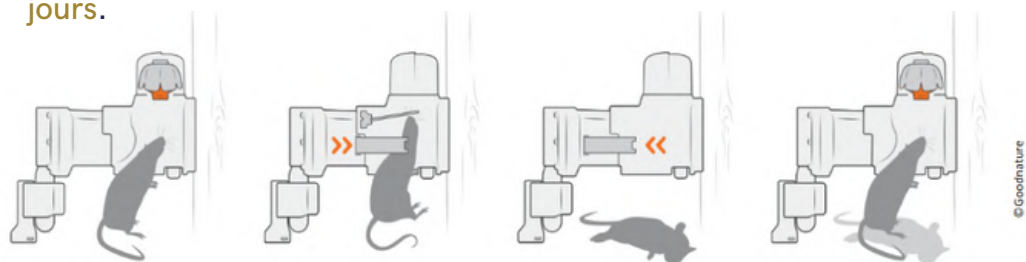
# MÉCANIQUE : LES PIÈGES "GOOD NATURE A24"

## MISE EN ŒUVRE

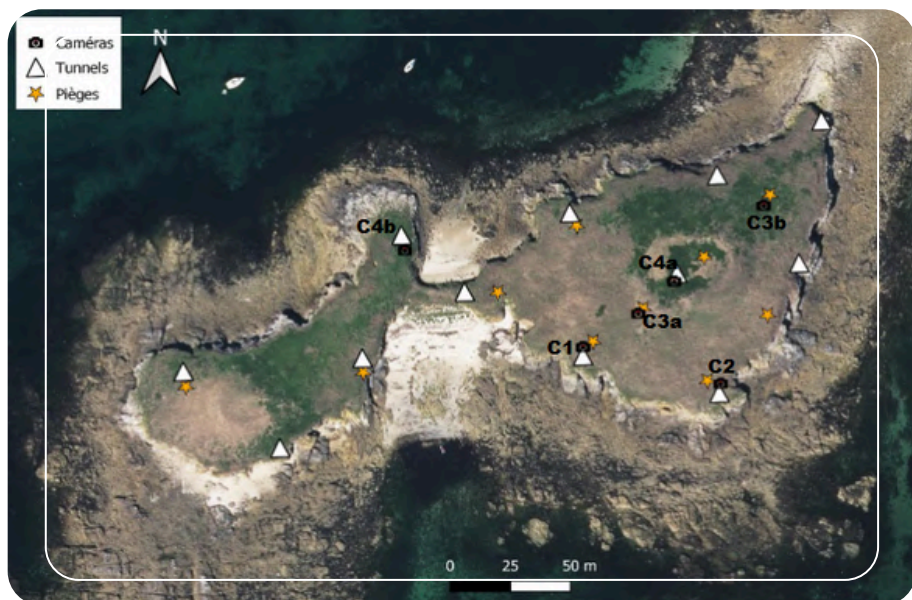
Les pièges "Good Nature A24" ont été testés sur Méaban, un îlot isolé situé à la sortie du Golfe du Morbihan. Protégé par APPB, Méaban présente l'une des plus importantes colonies plurispécifiques de Goélands marins, argentés et bruns du Mor Braz avec respectivement 169, 591 et 8 couples comptabilisés en 2015. 10 pièges Goodnature ont été installés en novembre 2020 et y sont restés actifs pendant 82 jours.



Des caméras infrarouges ont permis d'observer le comportement des rats vis-à-vis des pièges.



Le fonctionnement du piège repose sur le déclenchement automatique d'un piston, alimenté par une cartouche d'air comprimé. Le nombre de déclenchements est enregistré dans un compteur numérique.



Des tunnels à empreintes ont permis de suivre l'abondance relative en rats.

## RÉSULTATS



L'indice d'abondance relative en rats n'a pas baissé suite à la mise en place des pièges.



L'indicateur d'efficacité est de 2 (mauvais).



Seulement 2 déclenchements enregistrés sur les 10 pièges actifs pendant 82 jours.



**MÉTHODE MÉCANIQUE NON EFFICACE : PASSAGE À UNE DÉRATISATION CHIMIQUE (ACTION P3).**

## PARTENAIRES





# P3 – DÉRATISATION PAR PIÉGEAGE CHIMIQUE

## 2019-2020

- Diagnostic de présence des rats sur les îlots.

## 2021

- Test de la méthode de dératisation mécanique sur Méaban.

## 2022

- Coordination des actions de dératisation avec l'Association des îles du Ponant (AIP) et la mairie de Houat.
- Suivis pré-dératisation sur Houat.
- Phoenix Effarouchement lauréat du marché pour dératisation de Houat et de ses îlots en 2023.

## 2023

- Désengagement de Phoenix Effarouchement : dératisation de Houat et de ses îlots reportée.
- Poursuite des suivis pré-dératisation sur Houat.

## 2024

- Nouvel appel d'offre pour dératiser Houat et ses îlots.
- Dératisation de Méaban (société HELP) mais constatation de la disparition complète du rat avant la mise en œuvre.
- Décision d'avancer la dératisation d'En toul Bihan et En toul Braz pour exploiter pleinement la présence de la société HELP.
- Suivis bio-sécurité sur Méaban, En toul Bihan et En toul Braz.

## 2025

- Dératisation de Houat et de ses îlots (société HELP lauréate du marché)
- Suivis post-dératisation et mise en place de la bio-sécurité de tous les sites dératisés.

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

La dératisation chimique comprends plusieurs étapes :

- **Suivis faunistiques pré-dératisation (Bretagne Vivante)**

Pour les îlots: Oiseaux marins nicheurs, limicoles nicheurs

Pour Houat: Oiseaux marins et limicoles nicheurs, micro-mammifères (INRAE), reptiles (POPReptile), passereaux (Oiseaux Nicheurs Communs de Bretagne - ONCB).

- **Phase de dératisation opérationnelle (par société extérieure)**
- **Suivis faunistiques post-dératisation (Bretagne Vivante)**

Mêmes suivis qu'en phase pré-dératisation.

- **Bio-contrôle des îlots (Bretagne Vivante)**

Contrôle une fois tous les deux mois.

## INDICATEUR DE RÉALISATION



Indicateur de **mise en place à l'échelle globale**

(Pourcentage de sites où une action de dératisation a été mise en place par rapport au nombre total de sites visés).

Valeur de l'indicateur de mise en place à l'échelle globale				
Très mauvais (4)	Mauvais (3)	Moyen (2)	Bon (1)	Très bon (0)
0% à 24%	25% à 49%	50% à 74%	75% à 99%	100%

## INDICATEURS D'ÉVALUATION



Indicateur d'efficacité à l'échelle de la colonie (voir fiche P1)



Indicateur d'efficacité à l'échelle globale

(Somme des indicateurs d'efficacité de tous les sites divisée par le nombre total de sites visés)

Valeur de l'indicateur d'efficacité			
Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
2-3	1-2	0-1	= 0

## RÉSULTATS ATTENDUS



Les îlots dératisés sont exempts de rats.

Les opérations de biosécurité sont poursuivies.

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	0 j.	43,5 j.	15,5 j.	15 j.	58,5 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	0€	22 700€	22 700€	22 700€	22 700€
	RÉEL 0€	0€	28 658€	7 950€	7 700€	29 950€



# MISE EN OEUVRE \*



## Postes d'appâtages

Le rodenticide est brocheté dans des **postes d'appâtage sécurisés**, qui sont disposés **tous les 25-30 mètres**, selon la méthode développée par HELP Sarl et avec l'appui scientifique de l'INRAE de Rennes. Les postes d'appâtage sont contrôlés et ré-appâtés régulièrement, permettant le **suivi du taux de consommation** des appâts.

## Choix du rodenticide

Le rodenticide choisi par HELP Sarl est le **Brodifacoum**, dosé à 29 ppm. Concernant le support, la pâte est préférée aux blocs et blé en vrac car les opérations menées sur huit autres sites insulaires français ont révélé l'extrême **appétence de ce support**. Pour la phase de biocontrôle, les pâtes ont été remplacées par un support sur blé emballé par un film plastique car mieux résistant à l'humidité et aux attaques des limaces et escargots.



## Période d'intervention

La période choisie pour l'opération de dératisation (février/mars) est le fruit de plusieurs facteurs :

- Peu de ressources alimentaires naturelles disponibles pour les rats
- Populations de rats réduites en fin d'hiver
- Hors période de reproduction des oiseaux
- Peu de touristes = moins de déchets alimentaires disponibles pour les rats
- Grande marée en milieu d'opération : pousse les rats vivant sur les estrans à remonter vers les lignes de postes d'appâtages

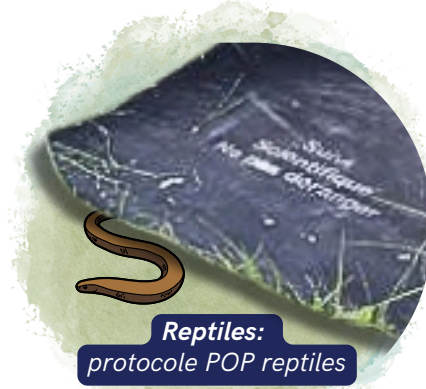
## Suivis faunistiques pré et post-dératisation



**Micro-mammifères :**  
inventaires via pièges INRA



**Passereaux:**  
protocole ONCB  
(oiseaux chanteurs)



**Reptiles:**  
protocole POP reptiles



**Oiseaux marins nicheurs:**  
comptage au nid



**Limicoles nicheurs:**  
comptage au nid



Pour en savoir plus sur la mise en oeuvre et les résultats de l'opération de dératisation sur Houat et ses îlots, consultez le rapport :

HELP Sarl (Juin 2025). Tentative d'éradication du rat surmulot (*Rattus norvegicus*) sur l'île d'Houat et ses îlots satellites. <https://helpsarl.com/>

## PARTENAIRES





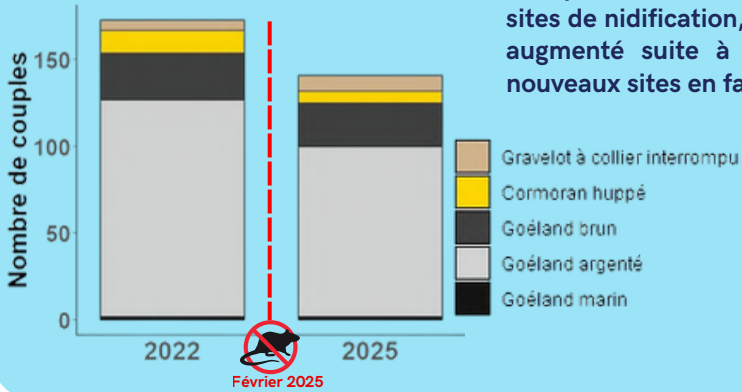
# P3 - DÉRATISATION PAR PIÉGEAGE CHIMIQUE

## RÉSULTATS - ILE DE HOUAT



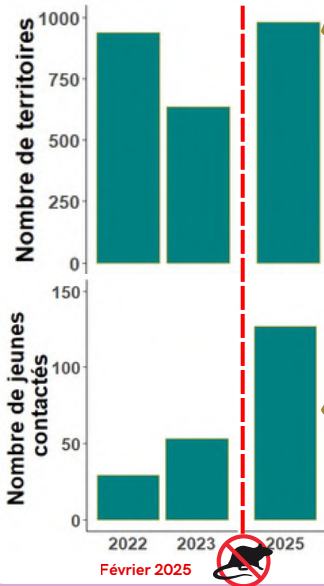
### OISEAUX MARINS & LIMICOLES

Le nombre de couples d'oiseaux marins nichant sur le pourtour de l'île de Houat a diminué depuis 2022. Cette diminution est liée à la raréfaction du **Goéland argenté**, un **phénomène généralisé** en France et en Europe depuis les années 90.



Puisque c'est à la fin de l'été que les goélands prospectent de potentiels nouveaux sites de nidification, il faudra attendre 2026 pour évaluer si les effectifs nicheurs ont augmenté suite à la dératisation. Cependant, on observe déjà l'utilisation de nouveaux sites en falaise de Houat.

La production en jeunes goélands sur l'île de Houat a été réalisée de façon opportuniste en 2025. **Les résultats indiquent une production moyenne de 1 jeune par couples, supérieure à la moyenne de 0.45 jeune par couple sur les îlots de Houat (voir D16).** La prédation par les rats était probablement le principal facteur limitant sur Houat mais pas forcément sur tous les îlots (e.g. dérangements par les activités humaines, prédation par les goélands marins).



Le nombre de territoires d'oiseaux communs nicheurs est resté **stable** après la dératisation par rapport à 2022/2023. Cette évolution était différente selon le secteur, avec **une baisse du nombre de territoires autour du bourg et une augmentation ailleurs sur l'île.**

Les espèces qui semblent avoir le plus profité de la dératisation sont, comme attendu, **celles qui nichent au sol ou près du sol**, comme le Pipit farlouse, le Troglodyte mignon ou le Faisan de Colchide.

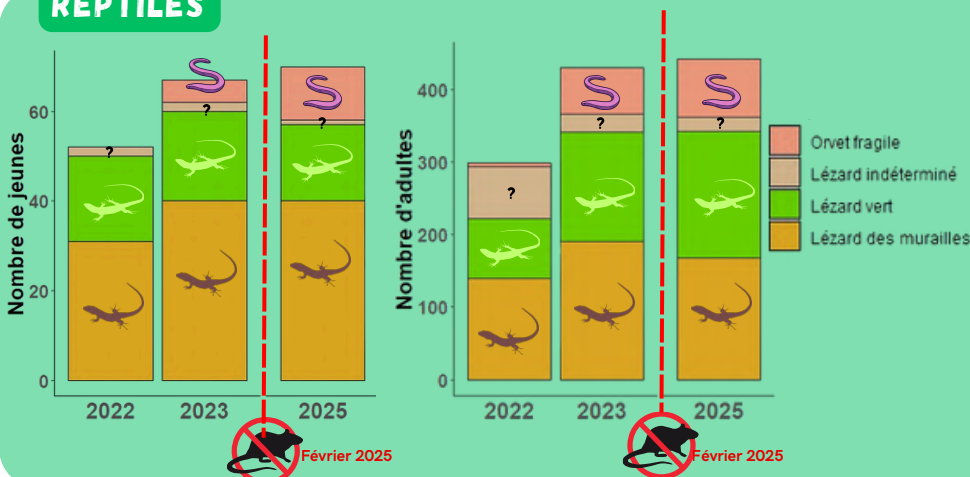
Le nombre de jeunes contactés pendant les suivis a lui augmenté après la dératisation, ce qui indiquerait un meilleur taux d'éclosion des oeufs ou de survie des oisillons, proies privilégiés des rats.

### PASSEREAUX



Nombre de territoires	2022	2023	2025
Fauvette pitchou	2	2	12
Faisan de Colchide	22	23	53
Coucou gris	4	3	8
Fauvette des jardins	11	5	16
Troglodyte mignon	132	104	217
Perdrix rouge	5	4	8
Accenteur mouchet	73	48	105
Bouscarle de Cetti	47	25	56
Pipit farlouse	26	24	37
Rougegorge familier	3	1	1
Chardonneret élégant	26	17	10
Serin cini	14	6	4
Étourneau sansonnet	15	4	3
Pie bavarde	12	3	2

### REPTILES



Le nombre de lézards observés lors de la première année du protocole en 2022 est plus faible que les années suivantes, **probablement parce qu'ils mettent un certain temps avant d'utiliser les plaques comme caches.** On ne note pas de différence majeure dans les effectifs observés entre 2023 et 2025. C'est l'**Orvet fragile**, l'espèce de lézard la moins abondante sur Houat, qui semble tout de même le plus profiter de la dératisation, avec des **augmentations de 36% des adultes et de 140% des jeunes observés.**

Les prospections menées en février 2025 ont révélé la **présence de deux espèces de micromammifères** sur l'île de Houat : la Crocidure musette (n = 7) et le Mulot sylvestre (n = 10). Des prospections seront menées début 2026 pour évaluer l'effet de la dératisation sur ces effectifs.



Mulot sylvestre capturé sur l'île de Houat, février 2025

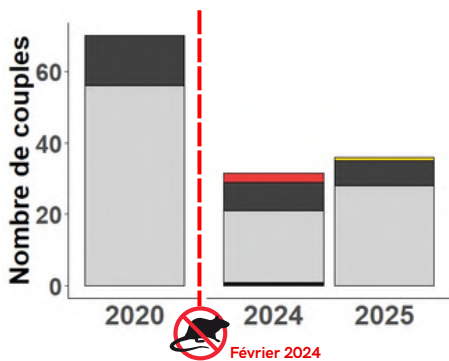
### MICRO-MAMMIFERES



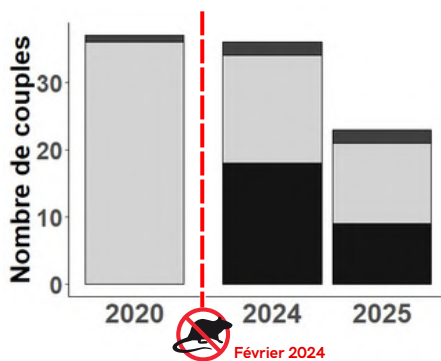
# RÉSULTATS - ÎLOTS DE LA BAIE DE QUIBERON



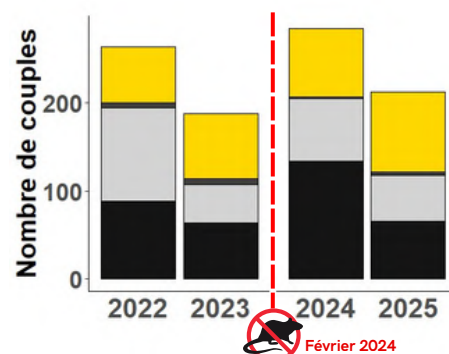
## EN TOUL BIHAN



## EN TOUL BRAZ



## MÉABAN



La chute des effectifs nicheurs observée entre 2020 et 2024/2025 sur En Toul Bihan est liée à la raréfaction du Goéland argenté, un phénomène généralisé en France et en Europe depuis les années 90. On observe par contre la nidification d'espèces absentes avant la dératisation et particulièrement sensibles à la présence de rats, à savoir la Sterne Pierregarin et le Cormoran huppé en 2025. Ces effectifs restent faibles mais ils indiqueraient une amélioration des conditions de nidification pour ces espèces. L'observation d'une quinzaine de Sternes caugeks juvéniles en juillet 2025 désigne également l'îlot comme une zone d'élevage des jeunes et de transit avant la migration pour cette espèce.

La régression du Goéland argenté est aussi observée sur En Toul Braz, avec la disparition de la moitié des effectifs nicheurs entre 2020 et 2024/2025, en partie remplacés par le Goéland marin qui n'était pas présent sur l'îlot en 2020. Ce phénomène est observé ailleurs dans le Mor Braz et n'est pas lié à la dératisation. La baisse des effectifs de goélands nicheurs entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par la hauteur exceptionnelle de la végétation (> 2 m) observée début Mai 2025.



Alors que la présence de rats surmulots était avérée en 2023 sur Méaban, ils avaient disparu en Février 2024 avant que la dératisation ne débute. Cette dératisation « naturelle » pourrait avoir profité aux oiseaux marins qui ont vu leurs effectifs nicheurs augmenter en 2024. Cependant, cette dynamique ne s'est pas confirmée en 2025, notamment avec une baisse du nombre de couples de Goélands marins, un phénomène observé sur d'autres îlots du Mor Braz (e.g. île aux chevaux, Valuec). Le nombre de Cormorans huppés nicheurs a lui continué d'augmenter.

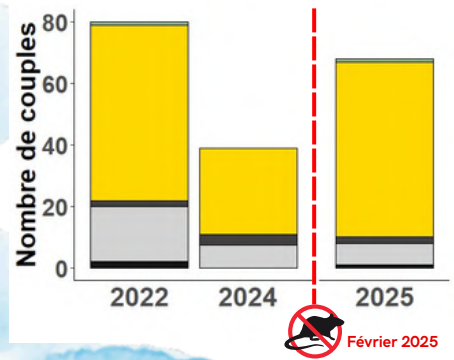
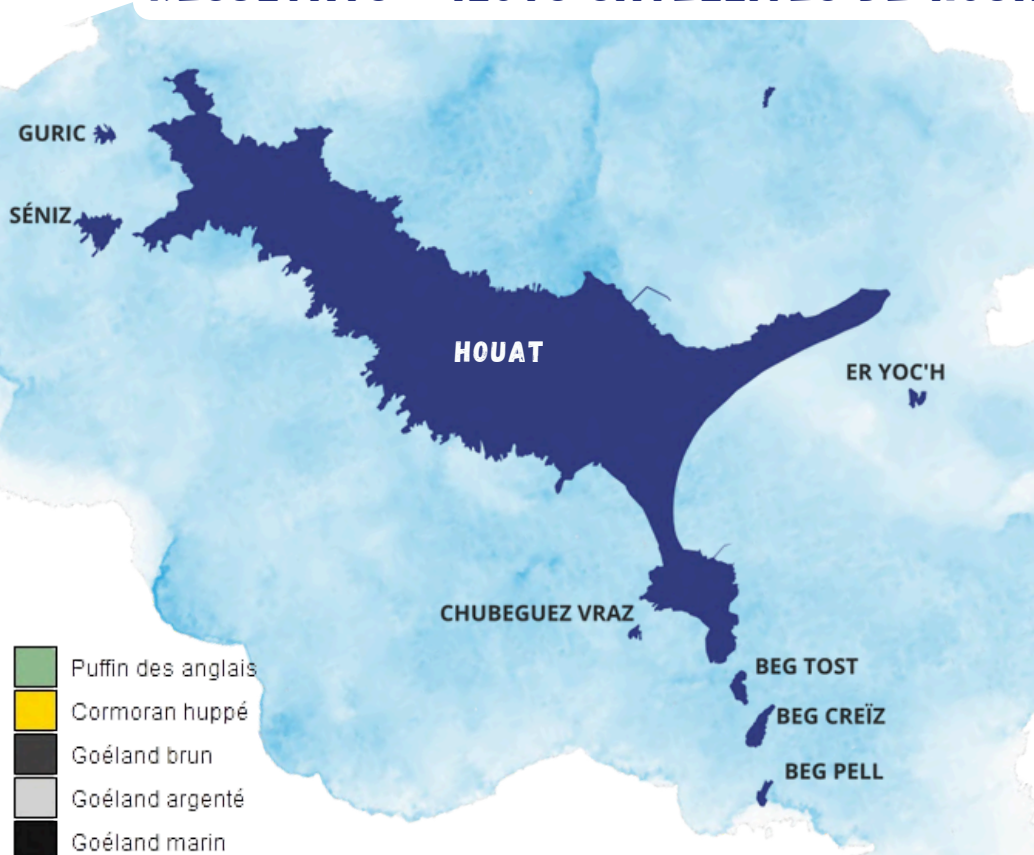


La dératisation profite à d'autres espèces que les oiseaux marins sur ces trois îlots, comme le Tadorne de Belon, le Canard colvert ou encore l'Huîtrier Pie.

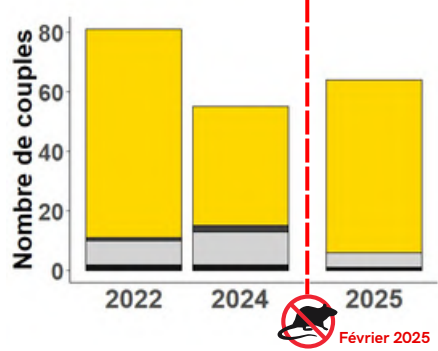


# P3 – DÉRATISATION PAR PIÉGEAGE CHIMIQUE

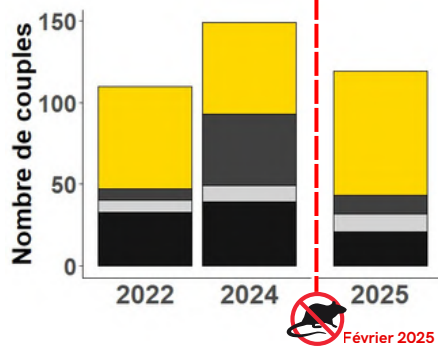
## RÉSULTATS – ÎLOTS SATELLITES DE HOUAT



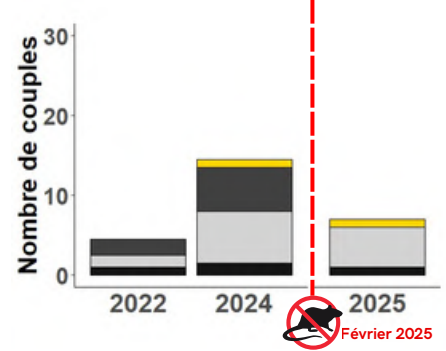
Aucun appât n'a été consommé sur Er Yoc'h mais la présence des rats surmulots pourrait y être saisonnière, notamment pendant la période d'incubation. Les effectifs d'oiseaux marins nicheurs ont augmenté entre 2024 et 2025, sans atteindre les niveaux de 2022. Au moins un couple de Puffins des Anglais niche sur cet îlot.



Guric abritait une population de rats surmulots relativement importante, avec plus d'une centaine d'appâts consommés en Février 2025. Dans l'ensemble, le nombre de couples d'oiseaux marins nicheurs, principalement des Cormorans huppés, est en légère baisse depuis quelques années. L'augmentation du nombre de dérangements observés entre 2022 et 2025 (c.f. action D17) pourrait en partie expliquer cette dynamique négative.



Séniz abritait également une importante population de rats surmulots avec plus de 120 appâts consommés en Février 2025. La dynamique après dératisation est différente selon les espèces, avec une tendance positive pour les Cormorans huppés et plutôt négative pour les goélands. Cependant on observe des variations assez importantes d'une année à l'autre dans les effectifs nicheurs de Goélands sur cet îlot. Les suivis menés en 2026 permettront de confirmer ou non ces tendances.



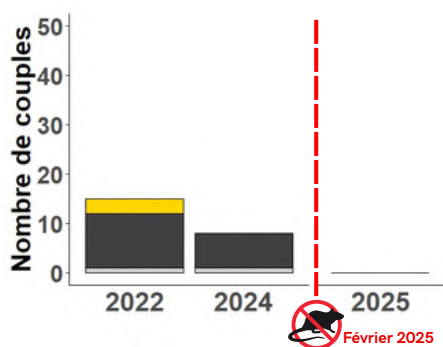
Moins d'une dizaine d'appâts ont été consommés par des rats surmulots en Février 2025 sur Chubeguez Vraz, ce qui peut expliquer pourquoi on n'observe pas de changement majeur dans le nombre de couples d'oiseaux marins nicheurs après la dératisation. Il n'y avait pas de Goélands bruns nicheurs en 2025, contrairement aux années précédentes.



Best Tost en vue aérienne depuis la pointe de Houat



### BEG TOST

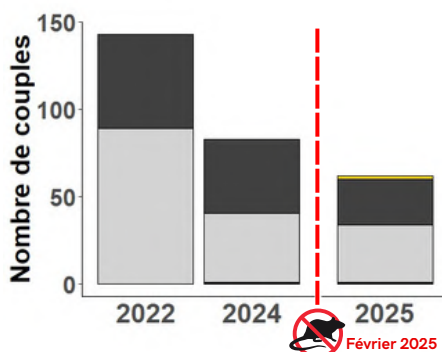


Beg Tost est l'îlot le plus proche de Houat des trois Begg, ce qui favorise l'installation de rats surmulots. Une centaine d'appâts ont été consommés en Février 2025, confirmant la forte présence de rats. Aucun oiseau marin ne s'y serait reproduit en 2025. Les goélands prospectent de nouveaux sites de nidification à la fin de l'été et pourraient donc s'y réinstaller en 2026. Cependant, cet îlot reste le plus exposé au dérangement par des promeneurs.

- Cormoran huppé
- Goéland brun
- Goéland argenté
- Goéland marin



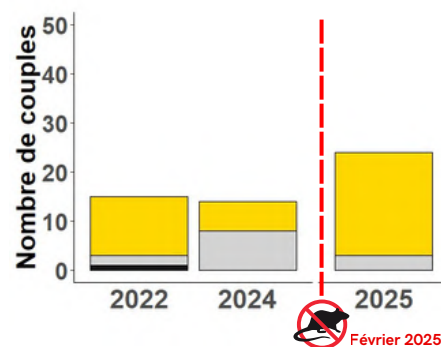
### BEG CREIZ



Beg Creiz est l'îlot qui abrite le plus grand nombre de couples de Goélands bruns et argentés dans l'archipel de Houat. Mais les effectifs et la production en jeunes étaient en forte baisse depuis 2022, probablement à cause de la présence de rats surmulots. Comme attendu, c'est l'îlot où le plus grand nombre d'appâts a été consommé en Février 2025. Suite à la dératisation, la production en jeunes est passée de 0 à 0,5 jeunes par couple en moyenne (voir Action D16), un niveau comparable aux colonies de goélands en milieu naturel. Cette amélioration du succès reproducteur des goélands devrait inciter d'autres couples à s'installer sur l'îlot dans les années à venir.



### BEG PELL



Aucun appât n'a été consommé sur Beg Pell en Février 2025. Cependant des incursions de rats pouvaient avoir lieu en période de reproduction. Cet îlot très minéral est peu propice à l'installation du rat surmulot. On y observe une augmentation des effectifs nicheurs de Cormorans huppés en 2025.



## RÉSULTATS GLOBAUX

La dératisation chimique fut mise en œuvre sur 9 îlots, soit 100% des sites ciblés, ainsi que sur l'île de Houat.



L'indicateur de mise en place à l'échelle globale en 2025 est de **0** : Très bon



L'indicateur d'efficacité globale en 2025 est de **0** : Très bon

# S1 – SURVEILLANCE PAR UN GARDE DU LITTORAL

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

L'accès aux îlots de Glazic, Valuec, Guric, Séniz et Er Yoc'h est réglementé par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) qui **interdit le débarquement sur la partie terrestre du 15 avril au 31 août**. Ces sites sont également affectés au **Conservatoire du Littoral** qui en assure la maîtrise foncière.

L'APPB est un outil de protection fort mais purement réglementaire, et **ne prévoit pas les moyens** pour assurer le respect de la réglementation. Dans l'optique de prévenir le dérangement des colonies, il est proposé que **deux gardes du littoral assermentés soient affectés à la surveillance des sites de l'archipel de Houat-Hoëdic**. Les APPB se trouvant sur des sites affectés au Conservatoire du Littoral, les gardes seront légitimes pour intervenir et veiller au respect de la réglementation.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de jours de surveillance.



Nombre d'infractions constatées sans verbalisation (Rappels à l'ordre).



Nombre de PV déposés.

## RÉSULTATS ATTENDUS



La réglementation est respectée sur les îlots en APPB.



Des sorties de surveillance des sites en APPB sont organisées avec l'OFB

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	23 j.	26 j.	26 j.	11 j.	11 j.
	RÉEL 0 j.	13 j.	8 j.	39 j.	11 j.	11 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	26 000€	25 500€	26 500€	18 000€	18 000€
	RÉEL 0€	28 090,75€	17 320,33€	32 000€	18 000€	18 000€

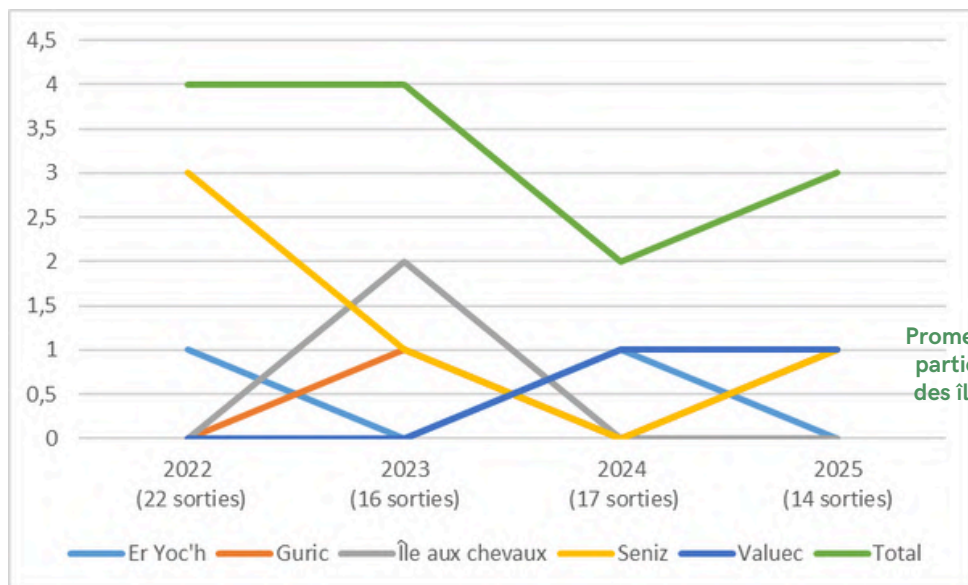
Cette action comprend le financement d'un bateau permettant la mise en œuvre des actions en mer de la MR10.



## MISE EN ŒUVRE

Après deux années de retard dues à la pandémie du Covid-19, deux salariées de Bretagne Vivante ont été commissionnées Garde du Littoral entre 2023 et 2025. La surveillance des îlots fut mutualisée avec les sorties de sensibilisation en mer (Action D6) et le suivi de la fréquentation des sites (Action S4BIS). Additionnellement, des missions inter-services de surveillance des sites ont été menées avec le Service Départemental du Morbihan de l'Office Français de la Biodiversité.

Nombre d'infractions observées, 2022-2025



Nature des infractions observées



Cette action comprend le financement de l'Aristotelis, permettant la mise en œuvre des actions en mer de la MR10



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

« Les sorties de surveillance en mer avec Bretagne Vivante ont facilité les échanges entre nos équipes sur les besoins en surveillance des sites et sur les méthodes d'approche des usagers, autant sur le volet sensibilisation que répression d'infractions à l'environnement. Ces missions conjointes permettent également un partage de connaissances de ces partenaires en lien direct avec les enjeux locaux. »

- Franck Robin

Chef de service départemental adjoint  
OFB

## RÉSULTATS



13 sorties de surveillance organisées avec l'OFB entre 2021 et 2025.

37 sorties de surveillance réalisées par une ou plusieurs garde(s) du littoral (mutualisation avec les maraudes) entre 2023 et 2025.



Aucun PV rédigé: rappels à l'ordre privilégiés

## PARTENAIRES



# S2 - CONCERTATION ET COORDINATION AVEC LES

Îlot	Statut de Protection	Espèces protégées à et/ou à enjeux
ARCHIPEL DE HOUE		
GLAZIC	APPB : interdiction de débarquer du 15 avril au 31 août	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin Océanite tempête Huitrier Pie
VALHUEC	APPB : interdiction de débarquer du 15 avril au 31 août	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin Océanite tempête Phoque gris
GURIC	APPB : interdiction de débarquer du 15 avril au 31 août	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin
SENIZ	APPB : interdiction de débarquer du 15 avril au 31 août	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin
ILE AUX CHEVAUX	Arrêté municipal depuis 2022: interdiction de débarquer du 15 avril au 31 août	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin Huitrier Pie Phoque gris
ER YOC'H	APPB : interdiction de débarquer du 15 avril au 31 août	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin Puffin des anglais
BEG PELL	Aucune	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin
BEG TOST	Aucune	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin
BEG CREÏZ	Aucune	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin
CHUBEGEZ VRAZ	Aucune	Cormoran Huppé Goéland Brun Goéland Argenté Goéland Marin

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Dans le but d'optimiser l'effort de surveillance et de police sur les sites ciblés, il apparaît nécessaire que les personnes en charge de la surveillance et/ou de la gestion de ces îlots soient clairement identifiées par les différents services de police. **Les besoins en termes de surveillance et de police sur les sites devraient également être connus de ces services.**

Un **état des lieux des actions de police** du territoire pourra être mené afin d'avoir une vision claire des différents acteurs impliqués dans les missions de surveillance et de police et une bonne compréhension de l'articulation des différentes missions entre elles.

## INDICATEURS DE REALISATION



Nombre de réunions organisées.

## RÉSULTATS ATTENDUS



Coordination réelle de l'effort de surveillance entre les services de police et les gardes du littoral.



Les besoins de surveillance sont transmis et pris en compte par les services de police.

*Extrait du document synthétique rédigé par Bretagne Vivante sur les enjeux et des besoins en surveillance des sites, transmis à chaque unité et actualisé chaque année (ici, version 2024).*

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	7 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.
	RÉEL 0 j.	7 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	3 500€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€
	RÉEL 0€	3 500€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€



Intervention auprès des inspecteurs de l'environnement de la façade NAMO, le 27 avril 2023



Entre 2021 et 2025, Bretagne vivante est allée à la rencontre des acteurs de la police de l'environnement littoral et marin du Mor Braz.

Ces réunions ont des objectifs multiples :

- 1) **Inform**er les unités sur les enjeux liés au dérangement, la réglementation des sites protégés et les outils réglementaires à disposition ;
- 2) Mettre en place une **stratégie commune** concernant la surveillance des sites et la verbalisation des infractions.



## RÉSULTATS



Organisation de **16 réunions** inter-services (102 participants au total).



Document synthétique des enjeux et des besoins en surveillance des sites transmis à chaque unité et actualisé chaque année.



Transmission de nos missions au CACEM pour bancarisation et valorisation

# S3 - AFFECTATION DES ÎLOTS DE L'ARCHIPEL AU



## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

La pointe d'Er Beg, terrain du Conservatoire du Littoral situé au sud-est de l'île de Houat, est entourée par **quatre îlots non cadastrés** : Beg Pell, Beg Creïz, Beg Tost et Chubeguez Vraz. Il serait intéressant que ces sites soient **affectés au Conservatoire du Littoral**. Il en va de même pour les îlots En Toul Bihan et En Toul Braz, situés à la pointe du Conguel (Quiberon).

Cela permettrait aux gardes du littoral affectés à la surveillance des îlots **d'exercer leur pouvoir de surveillance et de police** afin d'améliorer les conditions de reproduction des goélands sur ces sites.

## INDICATEUR DE RÉALISATION



Avancement des démarches pour l'affectation des îlots au Conservatoire du Littoral.

## RÉSULTATS ATTENDUS



Les six îlots sont affectés au Conservatoire du Littoral.



Les besoins en termes de surveillance sont transmis et sont pris en compte par les services de police.

## PARTENAIRES



## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	2,5 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	2,5 j.	0 j.	1 j.	0 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	1 250€	0€	0€	0€	0€
	RÉEL 0€	1 250€	0€	500€	0€	0€





# CONSERVATOIRE DU LITTORAL

## MISE EN ŒUVRE

Au cours de la procédure administrative, il est apparu que les îlots En Toul Braz et En Toul Bihan sont **affectés** au Conservatoire du Littoral, mais ce statut n'était pas connu de leur côté. Il feront l'objet d'une convention de co-gestion.

Les quatre îlots de la pointe sud-est de Houat sont bien identifiés dans la stratégie d'intervention du Conservatoire comme « **zones d'intervention prioritaires** ». Les îlots seront intégrés à une procédure d'affectation incluant d'autres sites en DPM afin d'alléger la procédure administrative.



### Légende

- Terrain du Conservatoire du littoral
- Îlot non-cadastré, sans statut de protection

Dans l'éventualité d'une **modification de l'APPB existant** pour les îlots de Houat dans les prochaines années, qui inclurait les îlots de Beg Pell, Beg Tost, Beg Creïz et Chubegez Vraz, Bretagne Vivante accompagne les services de l'État en fournissant les données récoltées dans le cadre de la MR10. La procédure de révision des APPBs de l'archipel sera lancée en 2026 par la DDTM du Morbihan.



Réalisation : Bretagne Vivante.  
Sources : Région Bretagne (data.bretagne.bzh) ; INPN.

## RÉSULTATS



Les démarches sont en cours mais plus longues que prévues. La procédure d'affectation fera l'objet d'un lots de sites visés par l'action.

# S4- RENFORCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION



## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

L'île aux Chevaux est un **site d'importance majeur** pour la reproduction des Goélands marins et des Cormorans huppés, avec respectivement 296 et 122 couples recensés en 2016. En 2019, **l'île ne fait pourtant l'objet d'aucune mesure de protection forte**. Une étude de la fréquentation humaine de l'île permettrait d'appuyer la demande de renforcement de protection.

La **mise en place d'un APPB** sur cette île permettrait de limiter les activités sur site en période de reproduction afin de garantir la tranquillité des oiseaux. Dans l'attente de la mise en place de l'APPB, un **arrêté municipal** pourrait être pris afin de **réglementer l'accès à l'îlot** en période de reproduction de l'avifaune.

## INDICATEURS DE RÉALISATION

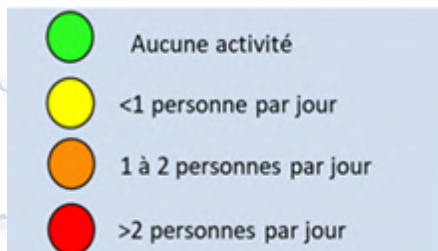


Les indicateurs de fréquentation sont calculés pour la partie terrestre, l'estran et la bande des 300 m.

Valeurs des indicateurs de fréquentation  
Bande des 300m



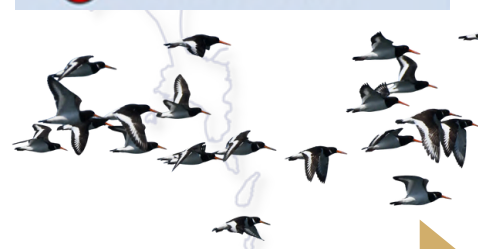
Valeurs des indicateurs de fréquentation  
Estran et partie terrestre



## RÉSULTATS ATTENDUS



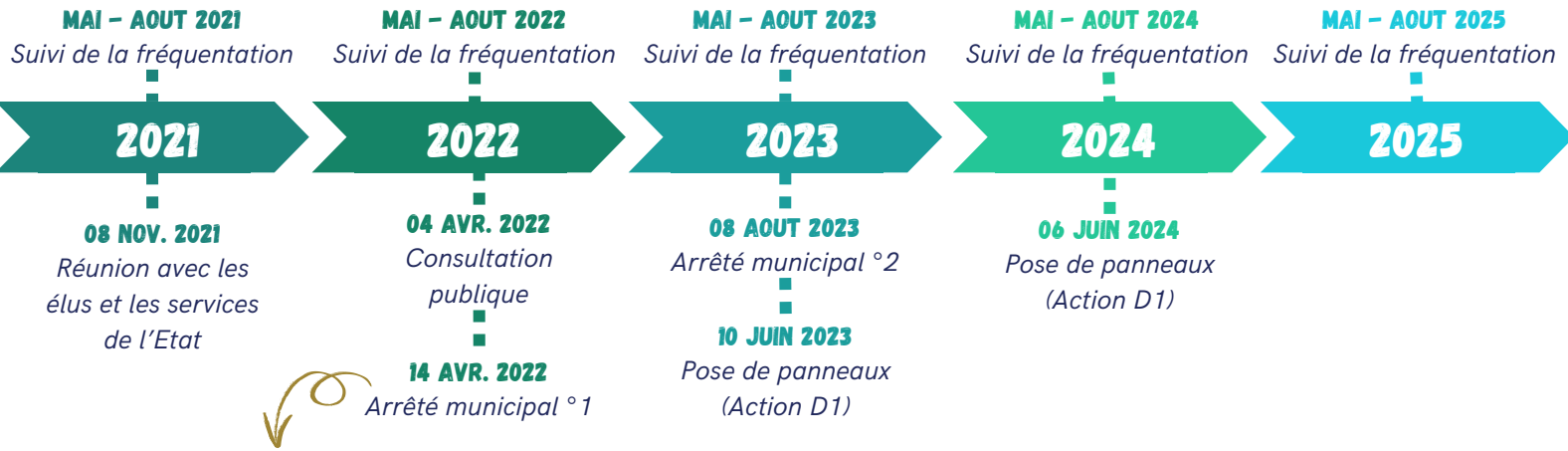
L'île aux Chevaux fait l'objet d'une réglementation.



## CALENDRIER ET BUDGET

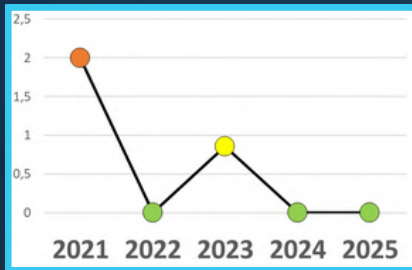
ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	32 j.	0 j.	2 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	14,5 j.	0 j.	3 j.	0 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	16 550€	0€	1 000€	0€	0€
	RÉEL 0€	7 400€	0€	1 500€	0€	0€

A partir de 2022, le suivi de la fréquentation fut étendu aux autres îlots de Houat et financé par l'action de maraude en mer (D6 de la MR10)

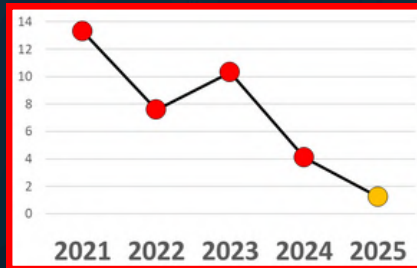


L'arrêté municipal de 2022 interdisait l'accès à la partie terrestre et à l'estran. Le maire n'a cependant pas la prérogative d'interdire l'accès à l'estran pour motifs environnementaux. L'arrêté était donc invalide, d'où sa modification en 2023, interdisant uniquement l'accès à la partie terrestre de l'île.

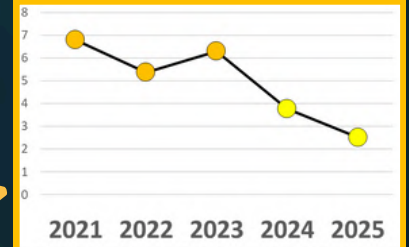
Indicateurs de fréquentation  
PARTIE TERRESTRE



Indicateurs de fréquentation  
ESTRAN



Indicateurs de fréquentation  
BANDE DES 300m



## RÉSULTATS



Mise en place d'un **arrêté municipal** dès 2022 interdisant l'accès à la partie terrestre.



La fréquentation de la partie terrestre a **fortement chuté** depuis la mise en place de l'arrêté municipal, tandis que l'estran reste **moyennement fréquenté**.



Les services de l'Etat sont favorables à la mise en place d'un APPB.

## PARTENAIRES



# S4BIS – SUIVI DE LA FRÉQUENTATION DES ÎLOTS DE

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

En 2021, l'action S4 permet de quantifier et de géolocaliser les activités humaines sur et autour de l'Île aux Chevaux et de justifier la mise en place d'un arrêté municipal. **La poursuite du protocole de suivi de la fréquentation et son extension aux autres îlots apparaît rapidement nécessaire** afin de répondre aux questions suivantes :

- L'arrêté municipal de l'Île aux Chevaux induit-il une baisse de la fréquentation sur la partie terrestre ? (voir Action S4) ;
- Quelle est la fréquentation des autres îlots, **en particulier les parties terrestres**, et quels sont les îlots nécessitant une surveillance accrue ?

Le suivi de la fréquentation est couplé au suivi du dérangement des oiseaux marins (Action D17). Les suivis de la fréquentation et du dérangement sont **mutualisés avec les sorties de sensibilisation en mer**, ce qui permet leur financement (Action D6).

## INDICATEURS DE REALISATION



Les indicateurs de fréquentation sont calculés pour la partie terrestre, l'estran et la bande des 300 m de chaque îlot.

Valeurs des indicateurs de fréquentation  
Bande des 300m



Valeurs des indicateurs de fréquentation  
Estran et partie terrestre



## RÉSULTATS ATTENDUS



La fréquentation sur la partie terrestre des îlots diminue.

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	0€	0€	0€	0€	0€
	RÉEL 0€	0€	0€	0€	0€	0€

*A partir de 2022, le suivi de la fréquentation fut étendu aux autres îlots de Houat et financé par l'action de maraude en mer (D6 de la MR10).*

Des promeneurs en infraction sur la partie terrestre de Er Yoc'h.  
- Août 2022.



# L'ARCHIPEL DE HOUAT

Indicateurs de la fréquentation dans la bande des 300m autour des îlots de Houat en juillet-août, 2021-2025

Site	2022	2023	2024	2025
Ile aux Chevaux	Orange	Orange → Yellow	Yellow	Yellow
Beg Tost	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
Beg Creiz	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
Beg Pell	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
Chubegez Vraz	Yellow	Yellow	Yellow → Green	Green
Er Yoc'h	Yellow	Yellow	Yellow → Green	Green
Séniz	Red	Red → Orange	Orange	Orange
Guric	Red	Red → Orange	Orange	Orange
Valuec	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
Glazic	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow

Indicateurs de la fréquentation de l'estran des îlots de Houat en juillet-août, 2021-2025

Site	2022	2023	2024	2025
Ile aux Chevaux	Red	Red	Red → Orange	Orange
Beg Tost	Green	Green	Green → Yellow	Yellow → Orange
Beg Creiz	Green	Green	Green	Green
Beg Pell	Green	Green	Green	Green
Chubegez Vraz	Green	Green	Green	Green
Er Yoc'h	Yellow	Yellow	Yellow → Green	Green
Séniz	Red	Red → Yellow	Yellow → Green	Green
Guric	Green	Green → Yellow	Yellow → Green	Green
Valuec	Yellow	Yellow → Orange	Orange → Yellow	Yellow → Green
Glazic	Green	Green	Green	Green

Indicateurs de la fréquentation de la partie terrestre des îlots de Houat en juillet-août, 2021-2025

Site	2022	2023	2024	2025
Ile aux Chevaux	Green	Green → Yellow	Yellow → Green	Green
Beg Tost	Green	Green → Yellow	Yellow → Green	Green
Beg Creiz	Yellow	Yellow	Yellow → Green	Green
Beg Pell	Green	Green	Green	Green
Chubegez Vraz	Yellow	Yellow → Green	Green	Green
Er Yoc'h	Yellow	Yellow → Green	Green → Yellow	Yellow → Green
Séniz	Yellow	Yellow → Green	Green	Green → Yellow
Guric	Green	Green → Yellow	Yellow → Green	Green → Yellow
Valuec	Green	Green	Green	Green
Glazic	Green	Green	Green	Green

Les bandes des 300 m les plus fréquentées sont autour de Séniz, Guric et l'Île aux Chevaux.

De manière générale, la fréquentation autour des îlots a peu varié ou, dans certains cas, diminué entre 2021 et 2025.

Dans la majorité des cas, la fréquentation des estrans des îlots a tendance à diminuer entre 2021 et 2025.

La fréquentation de la partie terrestre des îlots est le secteur le plus sensible au dérangement pour les oiseaux marins nicheurs. Elle a diminué sur l'île aux chevaux, Beg Creiz, Beg Tost et Chubegez Vraz, mais les îlots de Guric et Séniz restent à risque de par leur proximité avec Houat et la zone de mouillage.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

"Le protocole de suivi de la fréquentation a ses limites : nous ne pouvons pas observer tous les îlots en permanence et nous ne sommes pas présents la nuit. Les valeurs des indicateurs sont donc certainement sous-évaluées, mais permettent tout de même d'identifier les zones les plus à risque et de suivre leur évolution."

-Hélène Mazière, chargée d'étude - Bretagne Vivante

## RÉSULTATS



La fréquentation de la partie terrestre des îlots a globalement diminué depuis 2021, sauf sur Séniz et Guric.

# S5 – RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SUR LES

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Les îlots des Evens et de la Pierre Percée sont situés en **baie de la Baule**, une zone très fréquentée par les activités nautiques de plaisance. Les oiseaux nicheurs et en reposoirs sur ces îlots sont donc potentiellement exposés **au dérangement**. Une étude de la fréquentation sera menée en période estivale afin de **quantifier la fréquentation des îlots et le dérangement de l'avifaune**. Puis, il faudra se rapprocher des acteurs locaux (opérateur du site Natura 2000, services de l'État et communes concernées) afin d'entamer des concertations sur les actions nécessaires à la protection de l'avifaune sur ces îlots, notamment la **mise en place éventuelle de mesures réglementaires**.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION



Indicateur de dérangement.

L'indicateur de dérangement des oiseaux marins, élaboré par le Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins (GISOM), est compris entre 0 et 9. Il est évalué, pour chaque colonie :

- Selon 2 critères : Fréquence et intensité des sources de dérangement (activités humaines) à proximité des colonies ;
- Pour chaque type de dérangement (physique, sonore et lumineux).

	Fréquence		
	Rare (qqs fois dans l'année)	Occasionnelle (pls fois par mois)	Fréquente (pls fois par semaine)
Nulle	0	0	0
Faible	1	2	3
Moyenne	4	5	6
Forte	7	8	9

Intensité (d'après localisation de la source de dérangement)

## RÉSULTATS ATTENDUS



Des mesures de protection sont prises pour les Evens et Pierre Percée.

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	0 j.	0 j.	15 j.	2 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	0 j.	0 j.	13 j.	4 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	0€	0€	7 700€	1 000€	0€
	RÉEL 0€	0€	0€	6 700€	2 000€	0€



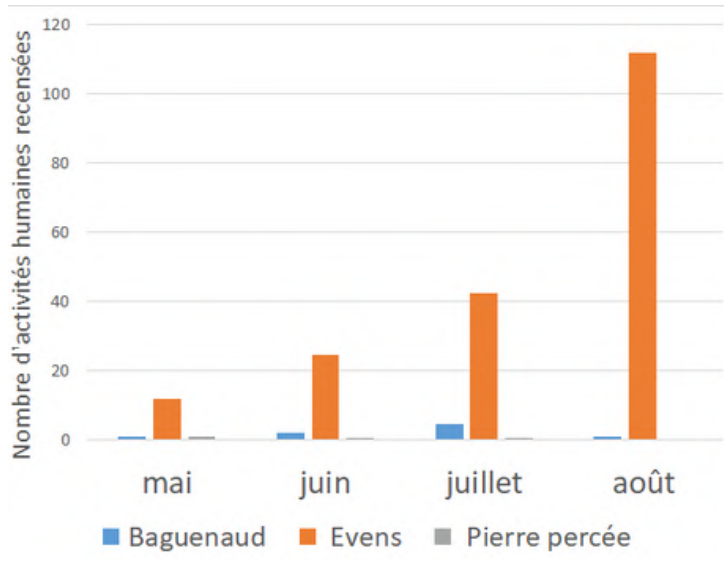
L'îlot des Evens est très fréquenté en période estivale. photo : LPO44

# EVENS ET LA PIERRE PERCÉE

## MISE EN ŒUVRE

L'îlot de Baguenaud, à proximité immédiate des Evens et de la Pierre percée, fut inclus dans le suivi de la fréquentation et du dérangement. Pour réaliser ce suivi, 10 comptages ont été réalisés au cours de l'été 2023.

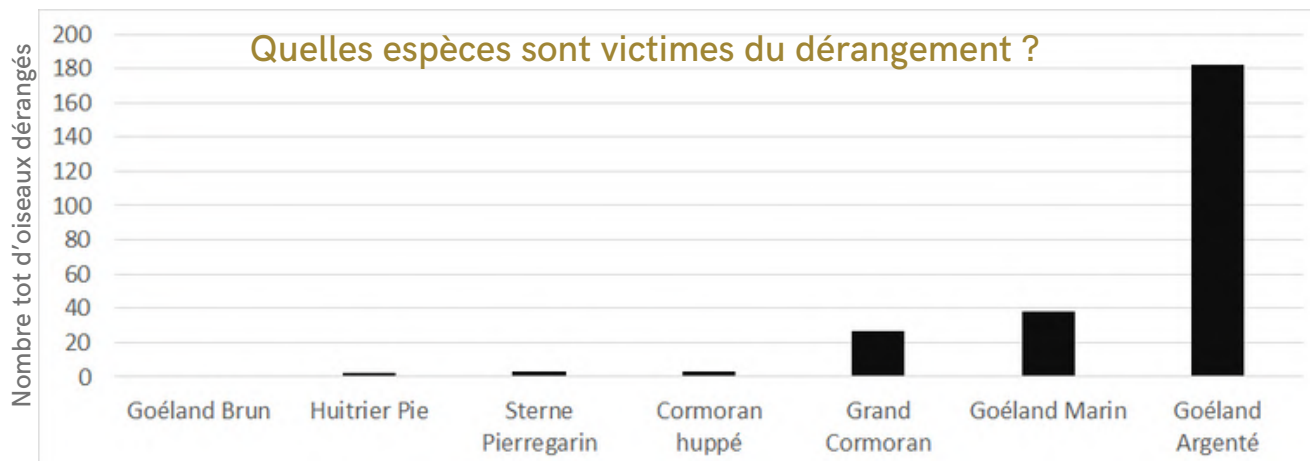
### Quelle est la fréquentation des îlots ?



### Quelles activités humaines causent du dérangement ?



### Quelles espèces sont victimes du dérangement ?



## RÉSULTATS

Indicateur de dérangement	Physique	Sonore	Visuel
Les Evens	9	0	N/A
Baguenaud	4	0	N/A
Pierre Percée	4	0	N/A



Le **dérangement** des oiseaux est **très fort** sur l'île des Evens à cause de la forte fréquentation du site. La Pierre Percée et Baguenaud, au contraire, sont très peu fréquentés.



Des **concertations** sont **en cours** avec les acteurs du territoire, notamment la LPO44 et l'OFB (animateur de la zone Natura 2000 Estuaire Loire Externe), pour convenir d'un **plan d'action** sur ces îlots sur la période 2026-2030.

## PARTENAIRES



# D1 – PANNEAUX



Pose du panneau sur l'île à Bacchus

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Les actions d'information et de sensibilisation du public jouent un rôle important pour la protection des colonies d'oiseaux marins, notamment dans un contexte de forte fréquentation. Associées à des mesures de surveillance et de contrôle de police, elles permettent de limiter le dérangement sur les sites de reproduction.

Le panneau est l'un des médias le plus couramment utilisé pour sensibiliser et informer le grand public au sein des espaces naturels. De nouveaux panneaux doivent être mis en place, d'autres doivent être changés ou supprimés s'ils sont abîmés.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de panneaux mis en place.



Nombre de panneaux retirés.

## RÉSULTATS ATTENDUS



Les panneaux sont mis en place et le public est informé.

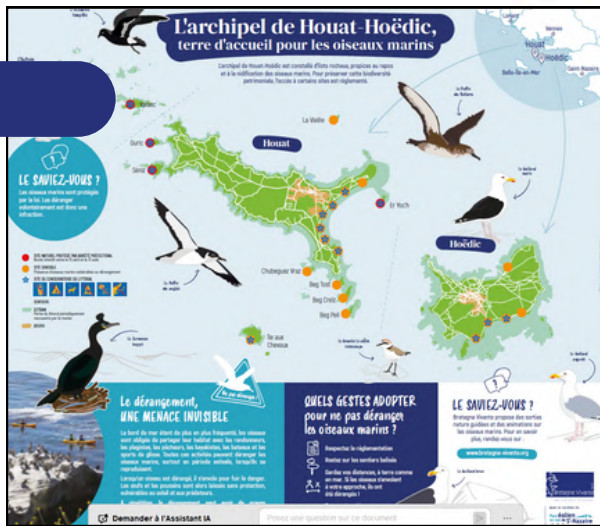
## PARTENAIRES



## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 4 j.	12 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	12 j.	7,5 j.	0 j.	2 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 2 000€	8 500€	0€	0€	0€	0€
	RÉEL 0€	9 455,52€	4 039,06€	0€	1 143,14€	0€





Gare maritime de Quiberon



Valuec



Bacchus



ÎLE À BACCHUS RÉSERVE ORNITHOLOGIQUE - Propriété privée -



Pointe du Bile



Île aux Chevaux

**LÉGENDE**

- Panneau APPB
- Panneau créé

Deux types de panneaux ont été créés :

- Des panneaux pédagogiques d'information : à la Pointe du Bile, à la Gare maritime de Quiberon ;
- Des panneaux d'interdiction : sur Bacchus (îlot privé géré par Bretagne Vivante), sur l'Île aux Chevaux (arrêté municipale).

Les panneaux APPB ont été renouvelés en Avril 2025 par les services de l'état, suite à la constatation de leur dégradation par Bretagne Vivante dans le cadre des missions de la MR10.

**RÉSULTATS**



7 panneaux mis en place au total, dont 5 créés et 2 renouvelés.

## D2 – BOUÉES DE SIGNALISATION

### DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Les panneaux APPB sont, du fait de leur petite taille, difficilement lisibles depuis la mer. Bien souvent, il faut se trouver sur l'îlot pour être en mesure de lire l'information relative à l'interdiction de débarquement sur la partie terrestre.

Il est donc proposé, pour les îlots en APPB susceptibles d'être fréquentés, de disposer des bouées au sein des zones de mouillages, mentionnant l'interdiction de débarquement. Afin de cibler les sites pertinents pour la mise en œuvre de cette mesure, il faudra réaliser une étude de fréquentation sur les différents îlots en APPB.

### INDICATEURS DE RÉALISATION



Résultats de l'étude de fréquentation.



Nombre de bouées posées.

### RÉSULTATS ATTENDUS



Les bouées sont disposées et la fréquentation des îlots en APPB diminue.

Exemple d'une balise d'avertissement en mer

### CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	0 j.	3 j.	1 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	0€	1 500€	7 250€	750€	750€
	RÉEL 0€	0€	0€	0€	0€	0€

Entre 2020 et 2025, le contexte opérationnel de l'action "bouée de signalisation" a évolué :

- La révision de l'APPB des îlots du Morbihan, portée par les services de l'État, est prévue à moyen terme. Elle comprendrait l'ajout de sites à la liste des îlots concernés, mais aussi potentiellement la modification des territoires protégés : l'estran et/ou une bande de mer autour de certains îlots pourraient être inclus dans l'arrêté. La pose de bouées avant cette révision ne semble donc pas pertinente. La concertation entre la MR10, Natura 2000 et la DDTM dans la cadre de la révision des APPBs pourra aboutir à la mise en place de bouées de signalisation.
- La mise en place de mouillages écologiques dans l'archipel de Houat est une action mentionnée dans le Document d'Objectifs (DocOb) de la zone N2000 de Houat-Hoëdic, qui n'existait pas lors de l'écriture du document cadre de la MR10. Des concertations sont nécessaires pour mutualiser les actions "bouées d'informations" (MR10) et "mouillages écologiques" (N2000) et éviter la multiplication de bouées sur le territoire.

Par conséquent, l'action D2 telle que prévue par le document cadre de la MR10 n'a pas vu le jour au cours de la première programmation de la MR10.

Cette action ne sera pas poursuivie dans la V2 de la MR10. La mise en place de bouées de réglementation incombe aux services de l'État.

## RÉSULTATS



Résultats de l'étude de fréquentation : voir Actions S4 et S4 BIS.



Le design des panneaux APPB fut modifié par la DDTM, rendant l'information plus lisible depuis la mer.



Aucune bouée n'a été posée. L'action doit être menée en parallèle des actions menées par l'Etat concernant la mise à jour des APPB.

## PARTENAIRES



Le premier article apparaissant suite à la recherche Google "oiseaux marins Houat Hoedic" est celui de l'office du tourisme de la baie de Quiberon :

<https://www.baiedequiberon.bzh/houat-et-hoedic/>

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Les actions d'information et de sensibilisation du public jouent un rôle important pour la protection des colonies d'oiseaux marins, notamment dans un contexte de forte fréquentation. Associées à des mesures de surveillance et de contrôle de police, elles permettent de limiter le dérangement sur les sites de reproduction.

Internet est aujourd'hui **l'outil privilégié pour la recherche d'information** et donc un **vecteur incontournable pour la diffusion de messages** visant à informer et sensibiliser le public à la fragilité des milieux naturels.

Proposer aux **acteurs du tourisme** (offices de tourisme, mairies, compagnie de transport maritime...) d'intégrer sur leur site de l'information sur les colonies d'oiseaux, sur la réglementation et sur les espèces permettra de toucher un grand nombre de personnes désirant se rendre sur place.

## INDICATEUR DE RÉALISATION



Nombre de sites relayant l'information.

## RÉSULTATS ATTENDUS



L'information sur la réglementation, les colonies d'oiseaux et les espèces est diffusée sur les sites internet des acteurs du tourisme.

## PARTENAIRES



Office de  
tourisme



Communes

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	0 j.	4 j.	0 j.	0 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	0€	2 100€	0€	0€	0€
	RÉEL 0€	0€	2 000€	0€	0€	0€

# SUR INTERNET

## MISE EN ŒUVRE

Les articles ont été diffusés sur internet mais également via d'autres médias : magazines touristiques et scientifiques, journaux, podcasts, réseaux sociaux.

Les thématiques principales abordées sont :

- Le **dérangement** des oiseaux marins et les bons gestes à adopter ;
- Les espèces d'oiseaux marins du Mor Braz, avec un **focus particulier sur les goélands** ;
- Communication sur les autres actions ou évènements MR10, tels que les **conférences** ou les **sorties natures**.



**En Bretagne, l'archipel d'Houat-Hoëdic veut rester le paradis des oiseaux de mer**

Info Saint-Malo En Bretagne l'archipel d'Houat-Hoëdic veut rester le paradis des oiseaux de mer ... Saint-Malo



Cliquez sur les images pour voir les articles correspondants



## Houat-Hoëdic, îles refuges pour les oiseaux marins

Houat-Hoëdic, îles refuges pour les oiseaux marins : Pourquoi et comment les protéger ? Découvrez les...

BreizhGo Océane / May 15, 2024

## RÉSULTATS



7 articles en ligne.



9 articles dans des journaux ou magazines en ligne.



13 posts sur les réseaux sociaux.



1 podcast.



**DESCRIPTION ET OBJECTIFS**

Les actions D4 (“Dépliants”) et D12 (“Supports à destination des acteurs locaux”) ont des objectifs identiques : la création et la diffusion de supports d’information et de sensibilisation. La seule différence entre ces deux actions est le **type de public ciblé**.

Objectif de l’action D4 : “Un dépliant présentant l’archipel de Houat, les espèces nicheuses, la problématique du dérangement et la réglementation pourra être diffusé dans les navettes à passagers, les ports, les offices de tourisme, etc...”

Objectif de l’action D12 : “Fournir des supports d’information indiquant les zones sensibles (colonies), les zones interdites (APPB) et présentant les différentes espèces nicheuses aux acteurs de la plaisance (clubs de sports nautiques et subaquatiques, loueurs de matériels nautiques ; pratiquants de sports nautiques).”

**INDICATEUR DE RÉALISATION**



Nombre de dépliants distribués.



Nombre d’acteurs locaux impliqués.

**RÉSULTATS ATTENDUS**



Les supports sont utilisés par les acteurs locaux.



Les dépliants sont disponibles dans différents points d’accueil du public.

**CALENDRIER ET BUDGET**

ANNÉE D’EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 4 j.	27,5 j.	1 j.	1 j.	1j.	1 j.
	RÉEL 4 j.	29,5 j.	1 j.	9,5 j.	4,5 j.	2 j.
COÛT DE L’ACTION	PRÉVISIONNEL 2 000€	20 250€	500 €	1 250€	250€	2 000€
	RÉEL 2 000€	21 335,6€	500€	6 762,8€	3 420€	2 182€

*Des ré-impressions de dépliants ont dues être effectuées à plusieurs reprises pour répondre à la forte demande des acteurs locaux !*

## MISE EN ŒUVRE

Un support répondant aux objectifs des deux actions a été réalisé : utile aux plaisanciers tout comme aux acteurs de la plaisance, il présente les sites protégés et les différentes réglementations, ainsi que les principales espèces nicheuses du Mor Braz.

**Sites protégés, quelles réglementations à respecter ?**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Les oiseaux marins sont protégés par la loi. Les déranger intentionnellement est dans une infraction.

**Quels gestes adopter pour ne pas déranger les oiseaux marins ?**

- Respectez la réglementation
- Restez sur les sentiers balisés
- Gardez vos distances, à terre comme en mer. Si les oiseaux s'envolent à votre approche, ils ont été dérangés !
- Tenez votre chien en laisse

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Bretagne Vivante propose des sorties nature guidées et des animations sur les oiseaux marins. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : [www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

**Oiseaux marins du Mor Braz**  
les reconnaître, les protéger

**Parc éolien en mer de S-Nazaire**

**Le Goéland argenté** (VULNERABLE)  
est souvent observé en ville. Contrairement aux idées reçues, il est en fort déclin en France.  
123 - 140 cm  
Poissons, mollusques, aûfs, rongeurs

**Le Goéland brun** (VULNERABLE)  
se distingue des deux autres goélands par ses pattes jaunes.  
117 - 134 cm  
Poissons, mollusques, aûfs, rongeurs

**Le Cormoran huppé** (PRÉOCCUPATION MINEURE)  
construit son nid à l'aide de branchages, d'algues et parfois de déchets, révélant ainsi la pollution alentour.  
95 - 110 cm  
Poissons, mollusques, crustacés

**Le Gravelot à collier interrompu** (VULNERABLE)  
niche à même le sable sur les plages dunaires. Ses œufs, parfaitement camouflés, sont parfois écrasés par les promeneurs inattentifs.  
42 - 45 cm  
Invertébrés

**L'Océanite tempête** (VULNERABLE)  
est le plus petit oiseau marin d'Europe. Il passe la majorité de sa vie au large et ne vient à terre que pour se reproduire.  
37 - 41 cm  
Plancton, déchets de poissons

**Le Puffin des anglais** (VULNERABLE)  
vole au ras des vagues, alternant battements d'ailes rapides et vols planés. Son plumage très contrasté le différencie du Puffin des Baléares.  
72 - 82 cm  
Poissons, céphalopodes, crustacés

**L'Huitrier pie** (PRÉOCCUPATION MINEURE)  
s'unit à vie avec son partenaire, et revient chaque année nicher au même endroit.  
72 - 83 cm  
Mollusques

**Le Puffin des Baléares** (EN DANGER CRITIQUE)  
est un visiteur saisonnier en danger critique d'extinction.  
78 - 90 cm  
Poissons

**Le Puffin des Baléares est l'oiseau marin le plus menacé d'Europe : cette espèce risque de s'éteindre dans moins de 60 ans.**

**Le dérangement, UNE MENACE INVISIBLE**  
Le bord de mer étant de plus en plus fréquenté, les oiseaux sont obligés de partager leur habitat avec les randonneurs, les piégestes, les pêcheurs, les kayakistes, les bateaux et les sports de glisse. Toutes ces activités peuvent déranger les oiseaux marins, surtout en période de reproduction. Lorsqu'un oiseau est dérangé, il s'envole pour fuir le danger. Les œufs et les poussins sont alors laissés sans protection, vulnérables au soleil, aux intempéries et aux prédateurs. À répétition, le dérangement peut avoir de graves conséquences telles que l'abandon des nids, la mort des poussins et l'épuisement des adultes.

**No pas déranger !**

## RÉSULTATS



23 000 dépliantes distribués entre 2021 et 2025



112 acteurs locaux impliqués (la carte des acteurs impliqués est visible sur la fiche D13).

## PARTENAIRES



# D5 – DIFFUSION DE MESSAGES AUDIOS & VIDÉOS

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Les actions d'information et de sensibilisation du public jouent un rôle important pour la protection des colonies d'oiseaux marins, notamment dans un **contexte de forte fréquentation**.

Associées à des mesures de surveillance et de contrôle de police, elles permettent de **limiter le dérangement** sur les sites de reproduction.

La diffusion dans les **bateaux de transport à passagers** de messages audios ou vidéos durant les trajets estivaux permettra de sensibiliser le public au dérangement des espèces nicheuses et à les informer de la réglementation.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de messages audio/vidéos réalisés.



Nombre de compagnies maritimes diffusant les messages.



Nombre de visionnage des vidéos.

## RÉSULTATS ATTENDUS



Les messages audio et/ou vidéo sont diffusés par les compagnies maritimes.

## PARTENAIRES



Enregistrements sonores sur Houat lors du tournage de la vidéo documentaire, mai 2023

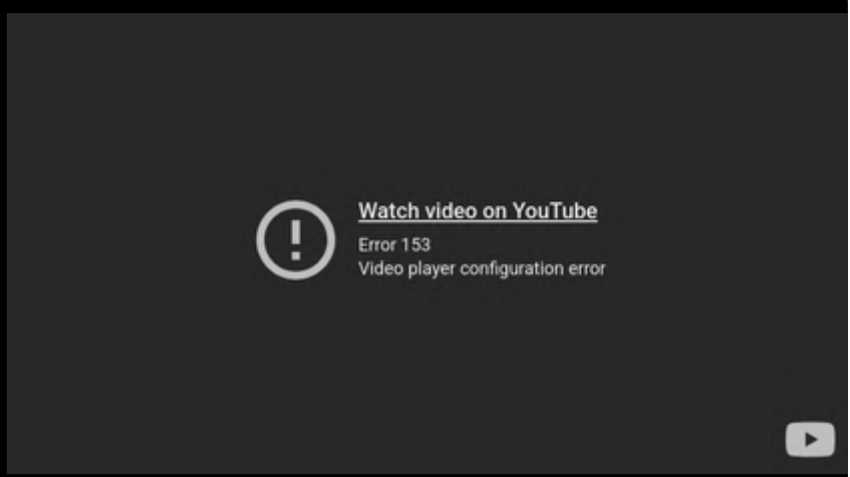
## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	4 j.	2 j.	0 j.	0 j.	0 j.
	0 j.	1 j.	3 j.	8 j.	3 j.	3 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	4 500€	1 500€	0€	0€	0€
	RÉEL 0€	500€	1 500€	9 879,5€	2 500€	1500€



## MISE EN ŒUVRE

Les supports audios ont rapidement été écartés au profit du format vidéo, car sur les ferries le bruit ambiant (moteurs, mer) rend difficile la diffusion de messages audios. En revanche, la présence d'écrans permet la diffusion de vidéos muettes.



*Capture d'écran d'une courte vidéo diffusée dans les offices du tourisme et les ferries.*

*Cliquez sur l'image pour visionner la vidéo documentaire, ou scannez le QR code ci-dessous.*

Deux courtes vidéos de 30 secondes furent réalisées et diffusées dans les offices du tourisme et sur les ferries de la Compagnie Océane à destination des îles. Les 2 vidéos traitent de sujets différents, à savoir 1) la réglementation des îlots, et 2) le dérangement des oiseaux par les chiens sur les plages.

Une vidéo documentaire de 6 min fut réalisée en partenariat avec l'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM) et diffusée sur internet. Elle aborde les thématiques du dérangement, de la réglementation des îlots, et les bons gestes pour limiter le dérangement.

## RÉSULTATS



3 vidéos réalisées : 1 vidéo documentaire et 3 vidéos courtes.



1 compagnie maritime et 12 offices du tourisme diffusant les vidéos courtes.



1 cinéma local diffusant le documentaire (événement couplé à une conférence-débat)



Vidéo documentaire visionnée plus de 12 600 fois sur les réseaux sociaux.

*Scannez le QR code ci-dessous pour visionner la vidéo documentaire !*



# D6 – SENSIBILISATION EN MER

La sensibilisation des plaisanciers s'effectue en se mettant à couple des bateaux au mouillage.

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Bretagne Vivante pourra aller à la rencontre des plaisanciers au mouillage pour les informer de la réglementation en vigueur sur les différents îlots et pour les sensibiliser à la présence d'oiseaux nicheurs, sensibles au dérangement.

Une présence accrue devra être mise en place durant les périodes de forte affluence et des supports de sensibilisation devront être créés pour accompagner le discours de sensibilisation. La présence d'une personne en plus du garde du littoral sera nécessaire pour des raisons de sécurité.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de maraudes réalisées par an.



Nombre de personnes sensibilisées.

## RÉSULTATS ATTENDUS



Les maraudes sont assurées et les plaisanciers sont sensibilisés.

## PARTENAIRES



## CALENDRIER ET BUDGET

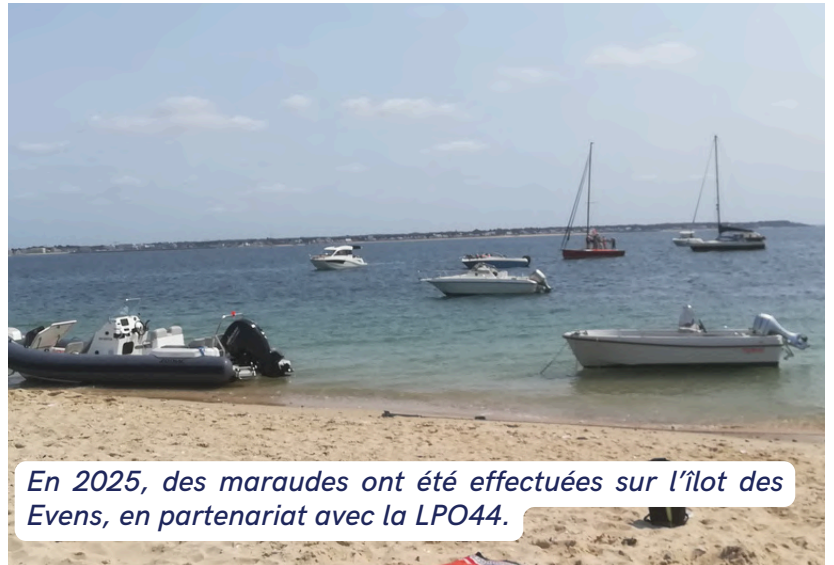
ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	70 j.	70 j.	80 j.	80 j.	80 j.
	RÉEL 0 j.	38 j.	70 j.	80 j.	62 j.	60 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0 €	36 750€	36 750€	42 000€	42 000€	42 000€
	RÉEL 0 €	19 950€	36 750€	42 000 €	33 000€	32 000€



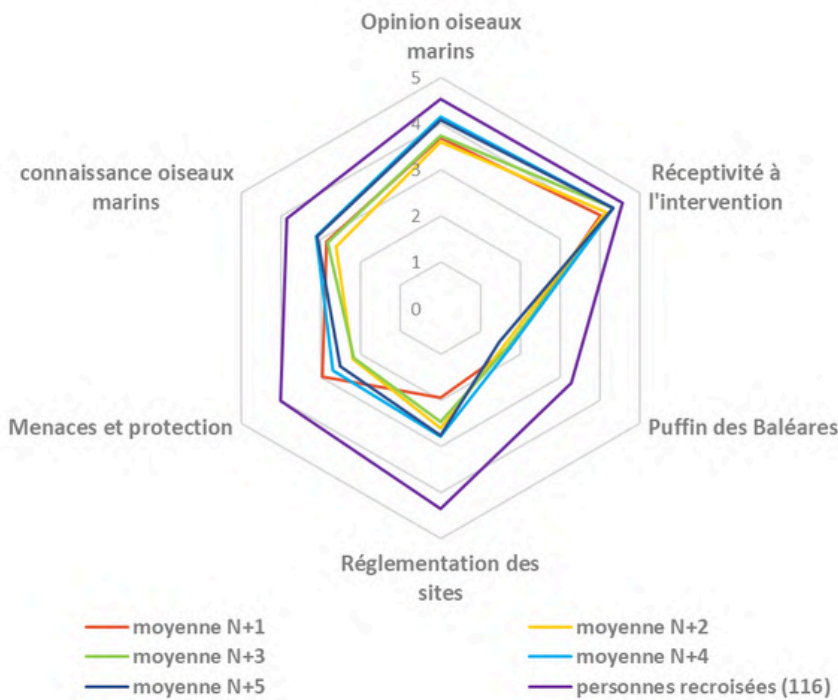
# MISE EN ŒUVRE

Des maraudes en mer ont été réalisées chaque année de mai à septembre, en particulier lors des jours de fortes affluences (pont de l'Ascension, 14 juillet, 15 août,...).

Les maraudes de sensibilisation ont été combinées au suivi de la fréquentation (Action S4BIS) et au suivi du dérangement (Action D17). Lorsqu'un garde du littoral assermenté était présent à bord, les maraudes étaient combinées à la surveillance des îlots (Action S1).



En 2025, des maraudes ont été effectuées sur l'îlot des Evens, en partenariat avec la LPO44.



Les interactions avec les plaisanciers permettent d'évaluer leur niveau de connaissances de façon qualitative (1=mauvais, 5=très bon) sur différents sujets tels que les espèces d'oiseaux nicheurs, la réglementation des sites ou les menaces comme le dérangement. L'opinion des personnes sur les oiseaux marins (particulièrement les goélands), ainsi que leur réceptivité à l'intervention, sont également évalués.

Le niveau de connaissance moyen des 116 personnes recroisées est élevé, ce qui indique que les informations données sont assez bien retenues. Les personnes ayant déjà reçu une sensibilisation affirment faire plus attention à la réglementation et au dérangement.

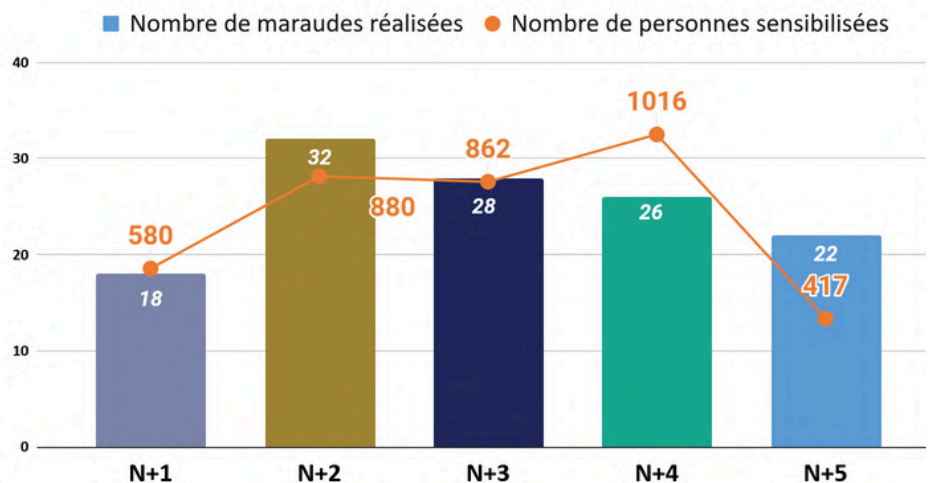
## RÉSULTATS



126 maraudes réalisées entre 2021 et 2025



plus de 3 750 personnes sensibilisées



# D7 – SORTIE NATURE

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Les sorties nature permettront de présenter les espèces nicheuses, de sensibiliser le public à la notion de « dérangement » et de les informer de la réglementation en vigueur sur certains îlots.

Ces sorties se dérouleront essentiellement en période de reproduction, mais d'autres sorties avant ou après saison pourront être proposées.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de sorties nature réalisées.



Nombre total de personnes ayant participé aux sorties.

## RÉSULTAT ATTENDU



Les sorties sont assurées et les participants sensibilisés.

## PARTENAIRES



## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	5 j.	5 j.	10 j.	10 j.	10 j.
	0 j.	2 j.	8 j.	6 j.	10 j.	10 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0 €	4 160€	2 650€	5 160€	5 160€	5 160€
	RÉEL 0 €	2 346€	4 239,83€	3 160€	5 160€	5 610€



## MISE EN ŒUVRE

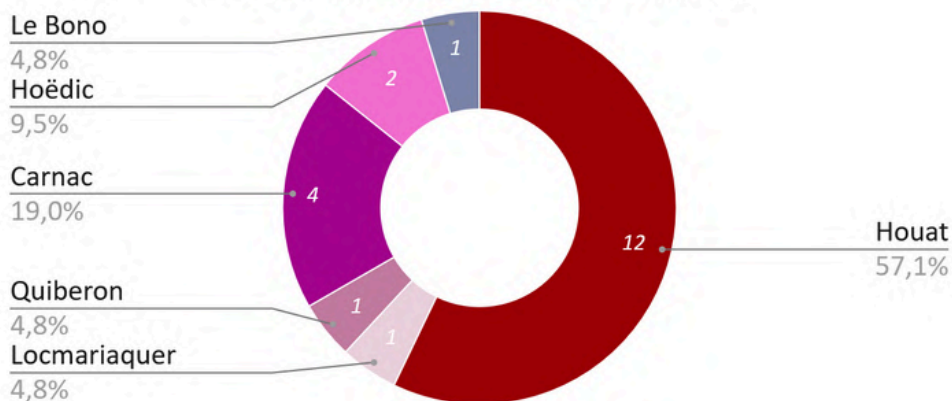


Des sorties nature ont été réalisées en kayak, à Houat, en collaboration avec le club nautique du Rohu.  
Photo : Club nautique du Rohu

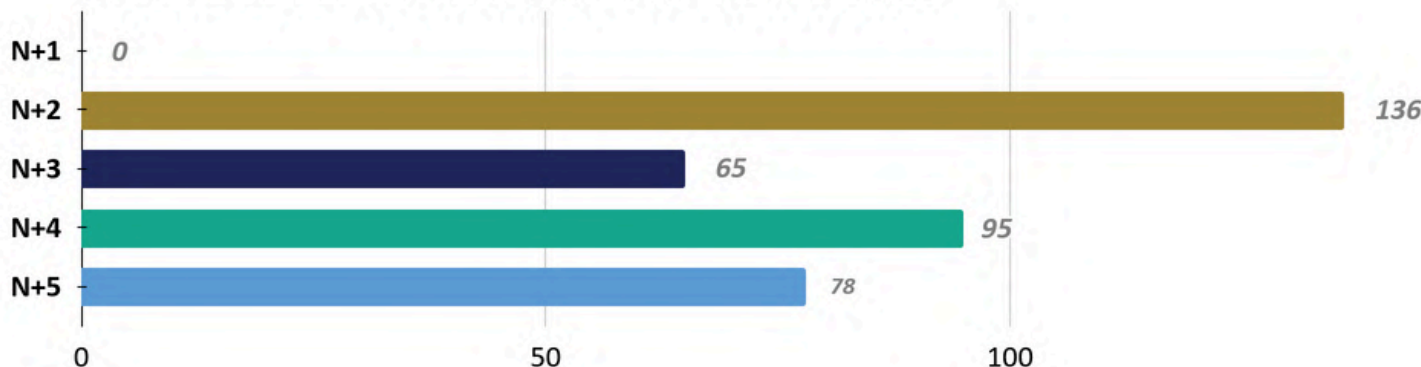
Les sorties nature ont été organisées sur Houat et Hoëdic, mais également dans les communes côtières du Mor Braz.

Ces sorties nature ont été réalisées à pieds mais aussi en canoë-kayak via des partenariats avec des professionnels nautiques.

### LOCALISATION DES SORTIES NATURE



### NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX SORTIES NATURE



## RÉSULTATS



15 sorties nature réalisées.



280 personnes ont participé aux sorties.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

"La sortie nature organisée avec Bretagne Vivante au bord de la rivière d'Auray fut un succès. La vingtaine de participants a été surprise de voir que des spécialistes pouvaient identifier autant d'espèces sur un territoire où le commun des mortels n'aurait presque rien vu."

- Alain Brulé, 2ème adjoint au maire, commune du Bono

# D8 – ANIMATIONS SCOLAIRES



Des supports pédagogiques ont été créés spécifiquement pour ces animations, dont des silhouettes d'oiseaux à taille réelle en bois.

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Houat et Hoëdic sont des îles habitées à l'année et les enfants sont scolarisés sur place. Il est proposé de mettre en place pour les élèves de Houat et de Hoëdic un programme d'animations autour de l'avifaune présente sur les îles.

Ces animations pourront se présenter sous différents formats, qui seront définis par l'animateur nature en charge du programme en lien avec les enseignants et directeurs des différents établissements.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Création d'une Aire Marine Éducative.



Nombre d'interventions auprès des élèves de Houat et Hoëdic.

## RÉSULTAT ATTENDU



Les élèves de Houat et de Hoëdic sont sensibilisés.

## PARTENAIRES



## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 4 j.	12 j.	6 j.	12 j.	9 j.	9 j.
	RÉEL 4 j.	12 j.	2 j.	7 j.	9 j.	11 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 2 070€	7 150€	3 610€	6 650€	4 630€	4 630€
	RÉEL 2 070€	6 150€	1 783,95€	4 150€	4 766€	5 130 €





## MISE EN ŒUVRE

Suite aux discussions en COPIL 2021 et 2022, il fut décidé d'étendre l'action aux écoles du Mor Braz et non seulement aux îles de Houat et Hoedic.

Une démarche d'Aire Marine Educative fut engagée avec les élèves du collège de Houat, aujourd'hui gérée en autonomie, et 10 animations ont été réalisées auprès de 6 écoles primaires du Mor Braz.

Bien que la plupart des animations proposées soient en salle de classe, des animations en plein air ont été réalisées afin d'allier la théorie à la pratique et de permettre aux enfants d'observer les oiseaux.



Sortie avec les élèves du collège de Houat dans le cadre de l'AME



Animation en salle de classe avec les élèves de l'école de l'Océan (Plouharnel)

## RÉSULTATS



1 AME créée avec le collège de Houat



17 animations réalisées

11 écoles partenaires

282 élèves sensibilisés.



Sensibilisation d'un pêcheur à pied sur l'estran de Méaban en 2021

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

À marée basse, de nombreux îlots sont fréquentés pour la **pratique de la pêche à pied**. C'est le cas notamment de Méaban, Bacchus et En Toul Bihan dont les estrans sont connus pour être de bons sites de pêche.

Des **marées de sensibilisation** pourront être réalisées afin d'informer le public de la présence d'espèces nicheuses et de **limiter au maximum le dérangement**.

Des supports de sensibilisation devront être créés afin de faciliter les échanges avec les pêcheurs.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de marées de sensibilisation réalisées.



Nombre de pêcheurs à pied sensibilisés.

## RÉSULTATS ATTENDUS



Les pêcheurs à pied sont sensibilisés à la présence de colonies d'oiseaux sur les îlots.

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.	2 j.
	RÉEL 0 j.	2 j.	2 j.	1 j.	2 j.	2 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€
	RÉEL 0€	1 000€	1 500€	500€	1 000€	1 000 €

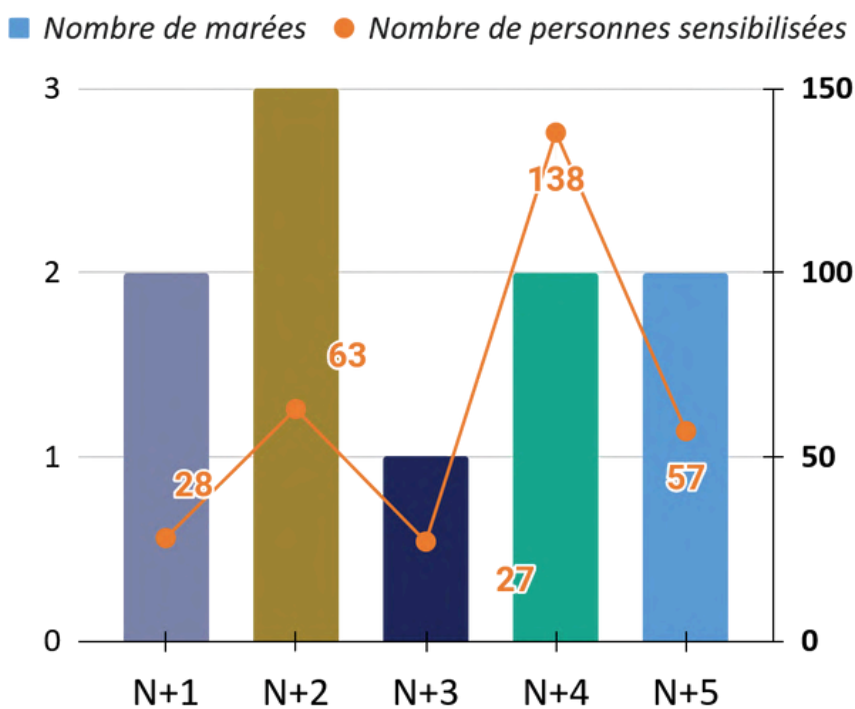


## MISE EN ŒUVRE

Les marées de sensibilisation ont été réalisées principalement sur la zone de pêche à pied autour de Bacchus (7 marées). Des marées de sensibilisation ont également été réalisées à la pointe du Conguel, en face d'En Toul Bihan et En Toul Braz. Des pêcheurs à pied ont été aussi occasionnellement sensibilisés sur Méaban.



Vue de l'Île à Bacchus à marée basse.



Vue de l'Île à Bacchus à marée basse.

## RÉSULTATS



10 marées de sensibilisation réalisées entre 2021 et 2025.



313 pêcheurs à pied sensibilisés.



## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Il est proposé de réaliser une **exposition photographique itinérante** sur le thème des oiseaux marins / limicoles nicheurs afin de toucher un plus large public. Ces photos pourront être exposées dans des lieux en lien avec les sites visés par la MR10 : Quiberon, Houat, Hoëdic, Pénestin, Noirmoutier-en-l'Île, La Baule, Etc.

L'objectif de cette exposition est de **sensibiliser** le public à la présence d'espèces nicheuses et à la **notion de dérangement**.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de lieux où l'exposition est affichée.



Nombre de semaines d'exposition.



Nombre de scans des QR codes.

## RÉSULTAT ATTENDU

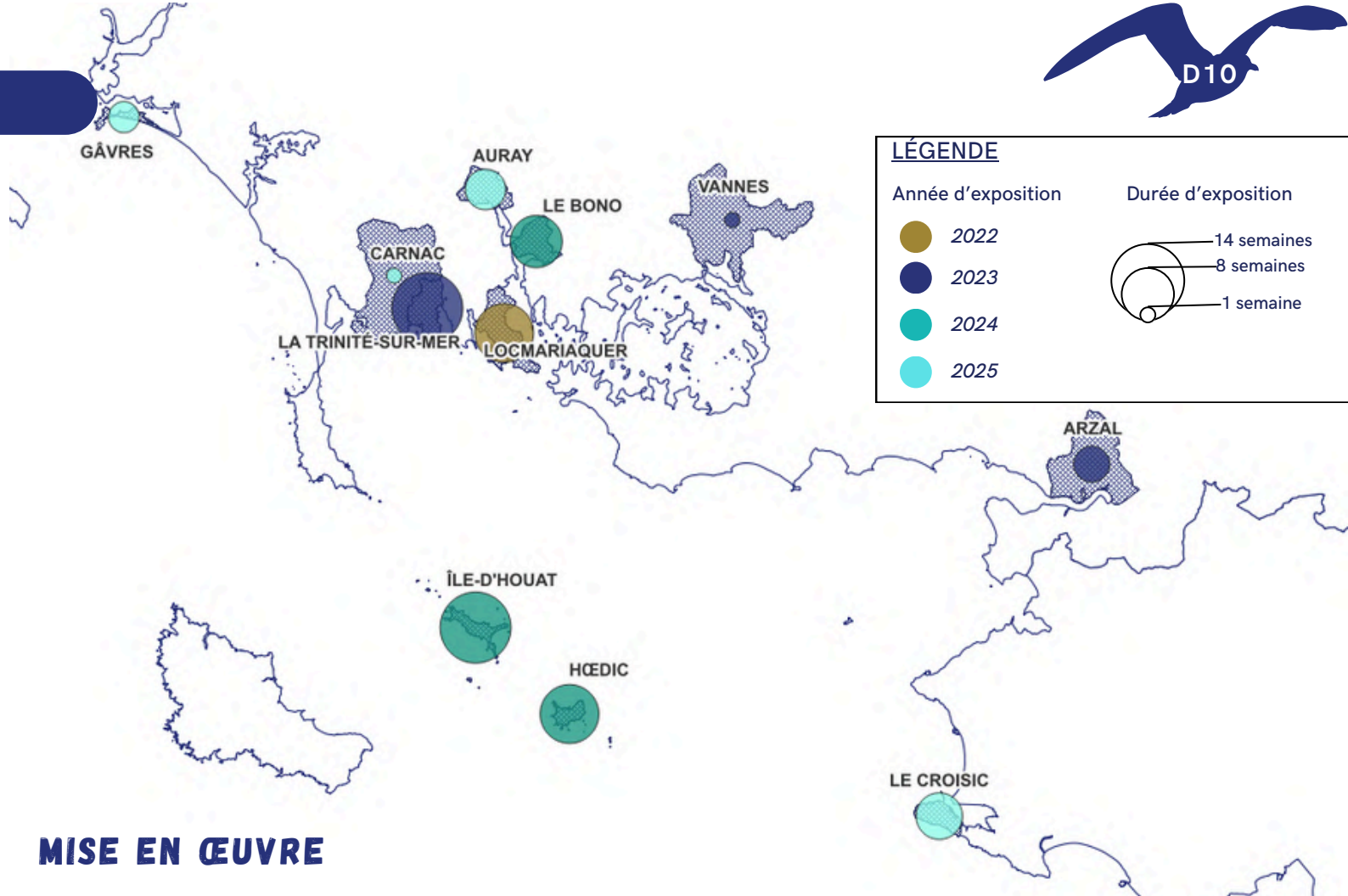


Un large public est touché par l'exposition.

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	11 j.	6 j.	1 j.	1 j.	1 j.
	RÉEL 0 j.	10 j.	10 j.	1 j.	3 j.	1 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	7 500€	3 000€	500 €	500€	500€
	RÉEL 0€	6 379 €	6 862,4€	500 €	1 500€	500 €





## MISE EN ŒUVRE

L'exposition "Oiseaux Marins du Mor Braz, un monde fragile entre terre et mer" est composée de 12 panneaux. Elle présente tour à tour les espèces d'oiseaux marins nicheurs du Mor Braz, mais aussi l'importance des îlots, la problématique du dérangement et les travaux réalisés par Bretagne Vivante. Sur certains panneaux figurent des QR codes menant à des contenus complémentaires (vidéos, sons, images, etc).

L'exposition itinérante existe sous deux formats :

- 12 panneaux en toile tendue de 100x150cm pour des affichages en extérieur ;
- 12 panneaux en alu dibond de 60x80cm pour des affichages en intérieur.



## RÉSULTATS



11 communes d'affichage.



76,5 semaines d'exposition



770 scans des QR codes.

# D11 – CONFÉRENCES

Conférence à Saint Gildas, le 10 mars 2023 (78 participants)



## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Sur les îles ou dans les différentes villes/villages côtiers, en lien avec les sites de la MR10, des **conférences grand public** sur la thématique des oiseaux marins pourront être organisées afin de sensibiliser un large public.

Des conférences pourront aussi être organisées en **partenariat** avec des associations de plaisanciers ou de pêcheurs à pied afin de toucher un public habitué à se rendre sur les sites visés par la MR10.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de conférences réalisées.



Nombre de personnes sensibilisées.

## RÉSULTATS ATTENDUS



Les conférences sont tenues et le public est sensibilisé.

## PARTENAIRES



Associations d'usagers de loisirs nautiques.

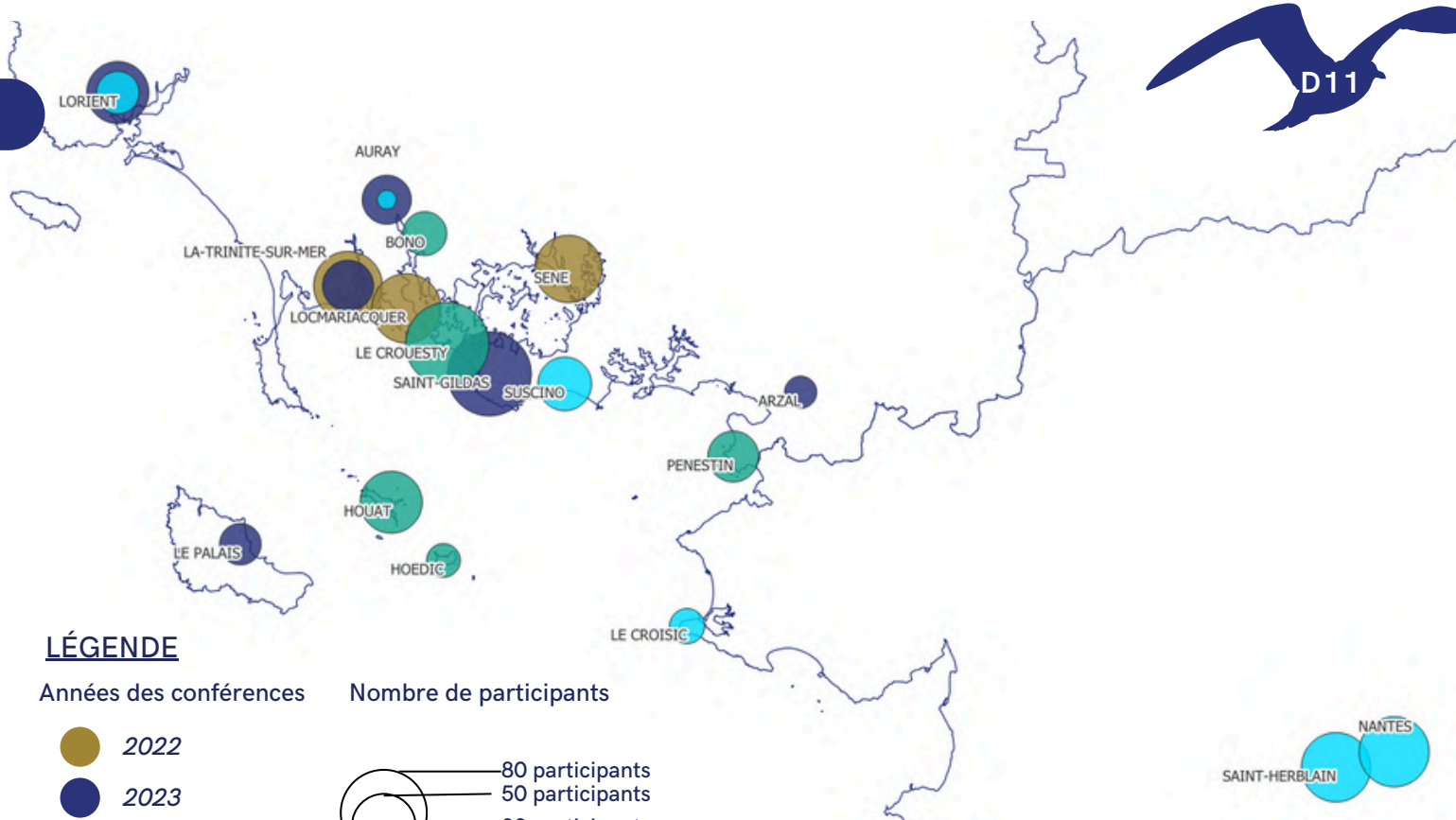


Communes.

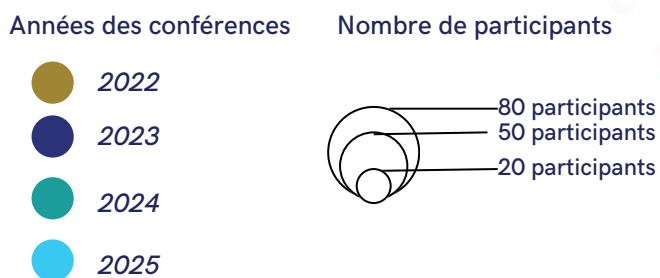
## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	0 j.	6 j.	6 j.	6 j.	6 j.
	RÉEL 0 j.	0 j.	4 j.	8 j.	4 j.	6 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	0€	3 150€	3 150€	3 150€	3 150€
	RÉEL 0€	0€	3 898€	5 150€	3 150€	3 150€





## LÉGENDE



## MISE EN ŒUVRE

Les conférences sont **pédagogiques** et **interactives**. Le concept "dans la peau d'un oiseau marin" consiste à séparer l'audience en groupes auxquels sont assignés une espèce. Au cours de la conférence, les participants sont invités à faire des choix déterminants pour la survie de leur oiseau et à réagir aux différentes menaces : dérangement, espèces invasives, changement climatique, etc.

Ce concept engage les participants dans une **réflexion active**, favorisant ainsi l'intégration des connaissances transmises.

## RÉSULTATS



20 conférences réalisées



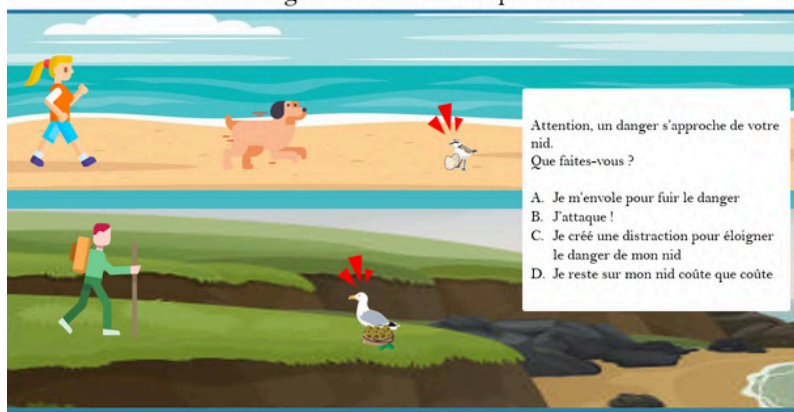
779 personnes sensibilisées

Extraits de la conférence interactive

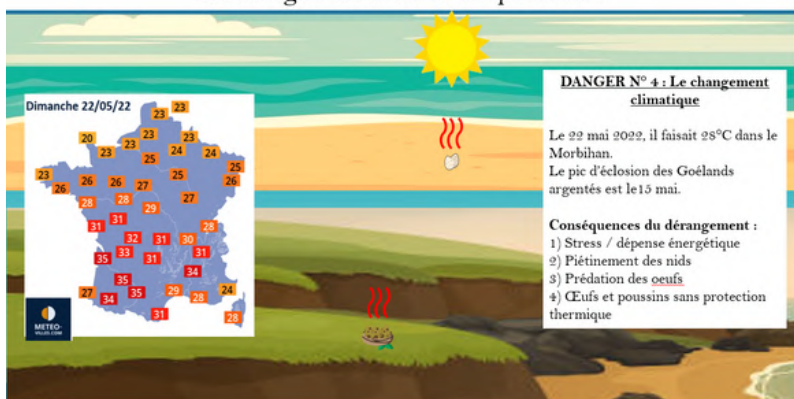
### 1. Trouvez un endroit sûr et adapté pour votre nid



### 2. Protégez vos œufs et vos poussins !



### 2. Protégez vos œufs et vos poussins !



# D13 – FORMATION DES MONITEURS DE SPORTS

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

De nombreux clubs de sports nautiques ou subaquatiques naviguent ou pratiquent autour des sites visés par la MR10. Il est donc proposé d'organiser, au sein de ces clubs, des formations « oiseaux marins » pour les moniteurs afin que ceux-ci puissent transmettre l'information et sensibiliser leur public sur les thématiques suivantes : reconnaissance des espèces ; lieux de présence ; comportement à adopter pour prévenir le dérangement.

Il sera proposé aux moniteurs volontaires de participer à des suivis « oiseaux » dans le but de les sensibiliser un peu plus et d'aboutir ainsi à une meilleure transmission de l'information à leurs pratiquants.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de moniteurs formés.



Nombre de structures touchées.

## RÉSULTATS ATTENDUS

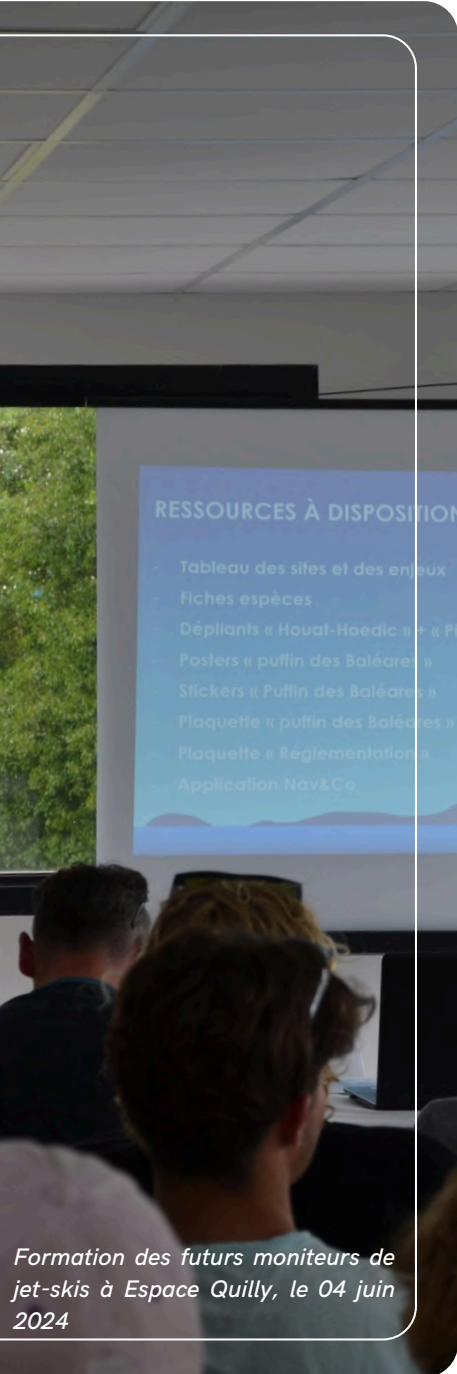


Les moniteurs des différentes structures ont suivi une formation sur l'environnement.

## PARTENAIRES IDENTIFIÉS



Clubs de loisirs nautiques.



Formation des futurs moniteurs de jet-skis à Espace Quilly, le 04 juin 2024

## CALENDRIER ET BUDGET

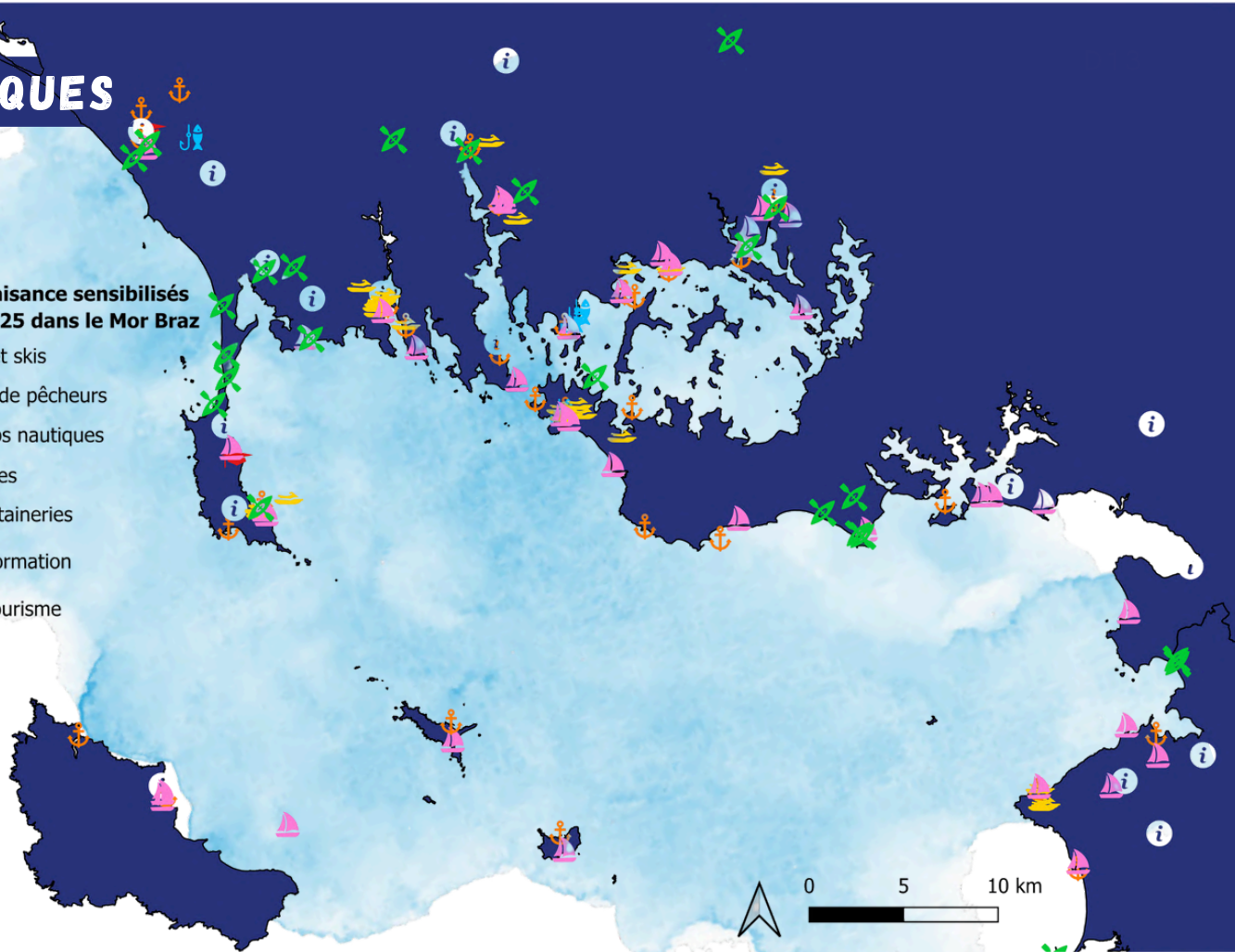
ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	0 j.	2,5 j.	7 j.	5 j.	5 j.
	RÉEL 0 j.	0 j.	2,5 j.	7 j.	8 j.	5 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	0€	1 250€	3 650€	2 650€	2 650€
	RÉEL 0€	0€	1 250€	3 650€	4 150€	2 650 €



# NAUTIQUES

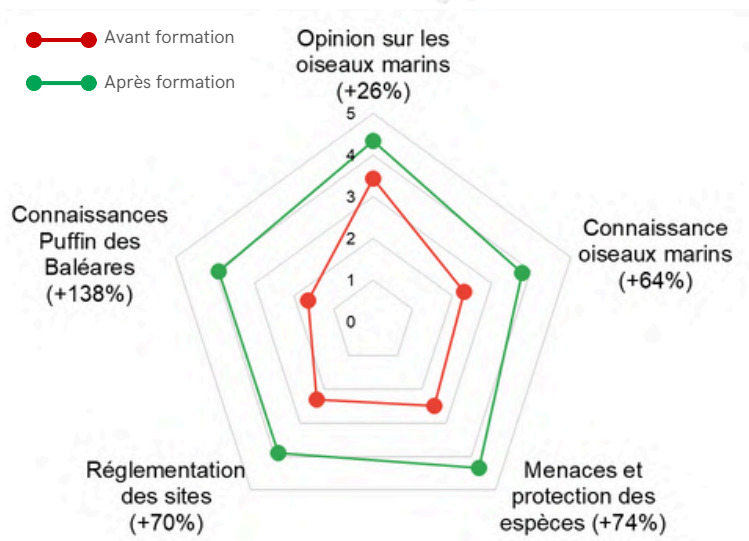
Acteurs de la plaisance sensibilisés entre 2021 et 2025 dans le Mor Braz

-  Loueurs et jet skis
-  Associations de pêcheurs
-  Voiles et clubs nautiques
-  Kayaks et kites
-  Ports et Capitaineries
-  Centres de formation
-  Offices de Tourisme






## MISE EN ŒUVRE

Des formations ont été réalisées dans le **Morbihan**, la **Vendée** et la **Loire-Atlantique** entre 2022 et 2025. Elles ont ciblées à la fois les **moniteurs de sports nautiques** (moniteurs de voile et de jet-ski principalement) mais aussi les futurs moniteurs (via les centre de formations) et les **associations de pêcheurs amateurs**. Parallèlement aux formations prodiguées, les supports d'informations (Action D4) ont été distribués à de nombreuses structures (Offices de tourisme, clubs nautiques, loueurs d'embarcations, capitaineries). Les formations et la distribution de supports ont été menées en partenariat avec la **LPO44** et la **LPO85** sur leurs départements respectifs.



Auto-évaluation des connaissances par les moniteurs ayant reçu la formation (n=320)

## RÉSULTATS

-  320 personnes formées
-  129 structures ont reçu les supports de sensibilisation
-  24 structures ont reçu la formation

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

"Formation très intéressante. Bonne présentation des principaux oiseaux marins et bonne sensibilisation à leur fragilité et leur protection. Merci !"

-Commentaire anonyme issu d'un formulaire de retour sur les formations

# D14 – CONCERTATION SUR L'ÎLE DU PILIER

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Une problématique existe concernant la **cohabitation** des colonies d'oiseaux marins avec les activités humaines autour des infrastructures de l'île du Pilier.

Un **travail de concertation** devra être mené entre le Conservatoire du Littoral, les gestionnaires du site et le service des Phares et Balises.

Afin de **garantir la tranquillité et la pérennité du site**, il faudra limiter au maximum les travaux durant la période de nidification.

Idéalement, seuls les travaux urgents et indispensables (entretien du phare pour des raisons de sécurité, par exemple), pourront être mis en œuvre.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Temps de travail passé pour la concertation.



Périodes de réalisation des travaux.

## RÉSULTATS ATTENDUS



Les travaux ne sont plus effectués en période de nidification.

## PARTENAIRES IDENTIFIÉS



Société de Conservation de l'Île du Pilier.

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	1 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	0,5 j.	0,5 j.	0 j.	0 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	500€	0€	0€	0€	0€
	RÉEL 0€	250€	250€	0€	0€	0€



# MISE EN ŒUVRE

Le rôle de la MR10 dans la conservation de l'île du Pilier est limité contenu du financement dédié à cette action (1 jour). La MR10 a cependant permis d'initier, en 2021, un **travail de concertation** entre les divers usagers et gestionnaires du site de l'île du Pilier (LPO85, LPO44, Conservatoire du littoral, OFB). Une **étude de fréquentation** du site ainsi qu'un travail de sensibilisation (diffusion de plaquettes informatives et sensibilisation des usagers) ont été menés dès 2022 par la **LPO85**.

En dehors de la MR10, des actions locales sont menées par l'équipe de la LPO85 et un **projet d'Arrêté préfectoral de protection de biotope d'interdiction d'accès** est porté par les services de l'État. Par ailleurs, dès 2023, l'île du Pilier a été identifiée comme site potentiel d'application pour la mesure ERC MC6 du parc éolien en mer de Yeu-Noirmoutier. Cette mesure cible les colonies d'oiseaux marins. L'articulation entre la MR10 et la MC6 sera détaillée dans le document cadre de la deuxième programmation de la MR10 (2026-2030).

Fréquentation de l'île du Pilier. ©LPO Vendée



**LE DÉRANGEMENT**  
Le littoral est de plus en plus fréquenté par l'homme. La faune sauvage est contrainte de partager son habitat, subissant les activités humaines.  
À répétition, le dérangement peut avoir de graves conséquences telles que :  
• l'abandon des nids  
• la mort des poussins  
• l'épuisement des adultes  
Ces espèces sont menacées, leur conservation est de la responsabilité de tous. Elles sont protégées par la loi.  
Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

**QUELQUES CONSEILS**  
• Être encore plus vigilant entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 août (période de nidification) et éviter de fréquenter l'île.  
Toute l'année :  
• gardez vos distances avec les oiseaux et éloignez-vous à la moindre alerte (bris d'oiseaux, envol).  
• restez sur le sentier entre le sémaphore et le phare.  
• N'emmenez pas de chien sur l'île  
• Camping interdit  
• Feu interdit  
• Cueillette interdite  
• Nourriture et pique-nique interdits

**LES OISEAUX REMARQUABLES qui nichent sur l'île**  
Goéland argenté  
Goéland brun  
Goéland marin  
Cormoran huppé  
Huitrier pie  
Eider à duvet

**L'ÎLE**  
Située au large de l'île de Noirmoutier en Vendée, l'île du Pilier est un îlot inhabité appartenant au Conservatoire du Littoral et à la DIRM Namco - Phares et balises. Sa position stratégique en faisait autrefois une base militaire. Aujourd'hui, elle constitue une zone de quiétude pour les oiseaux marins. Elle accueille une des deux seules colonies des Pays de la Loire pour le Cormoran huppé et l'Huitrier pie, ainsi qu'une importante colonie de Larides.

**LES ESPÈCES MENACÉES**  
Les espèces menacées sont classées en danger critique, en danger, vulnérable, NT (sans menaces) et non classées (mesure).

Plaquette de sensibilisation réalisée par la LPO85

# RÉSULTATS



1 jour passé en concertations avec les différents acteurs.

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Dans le cadre de la DCSMM, une stratégie d'échantillonnage des oiseaux marins nicheurs (Projet STRATECH) a été définie et préconise un recensement des colonies tous les 6 ans. Le recensement des colonies ciblées par la MR10 se fera en tenant compte des recommandations du projet STRATECH mais un échantillonnage intermédiaire sera ajouté au bout de 3 ans.

Ces recensements protocolés concerneront les trois espèces de goélands mais aussi le Cormoran huppé, l'Océanite tempête et le Puffin des Anglais. Le suivi du nombre de couples nicheurs chez ces espèces donnera une indication de la réponse des populations locales à la diminution ou à la suppression des facteurs qui menacent la reproduction des oiseaux marins.

L'Île du Pilier n'est pas concernée par cette évaluation car les actions visant à réduire les menaces sur ce territoire seront réalisées dans le cadre de la Mesure de compensation N°5 (MC5) du parc éolien de Yeu-Noirmoutier.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION



Nombre de couples nicheurs par espèce et par site.

## RÉSULTATS ATTENDUS



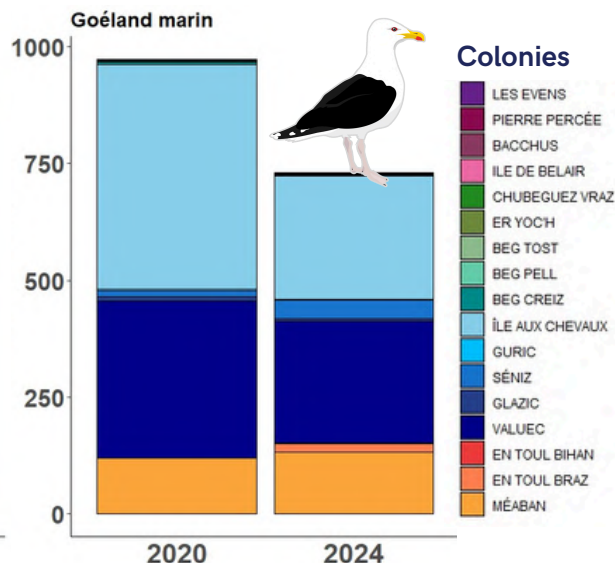
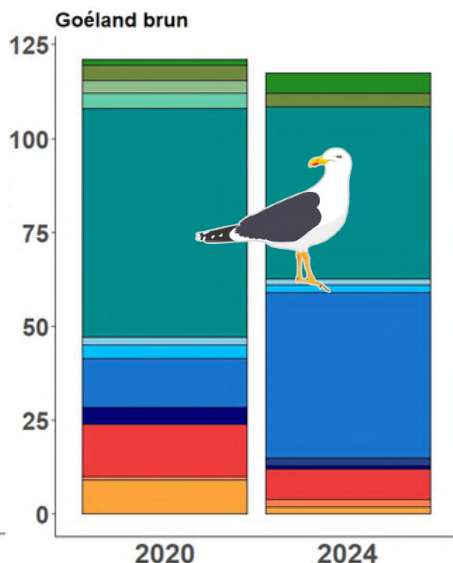
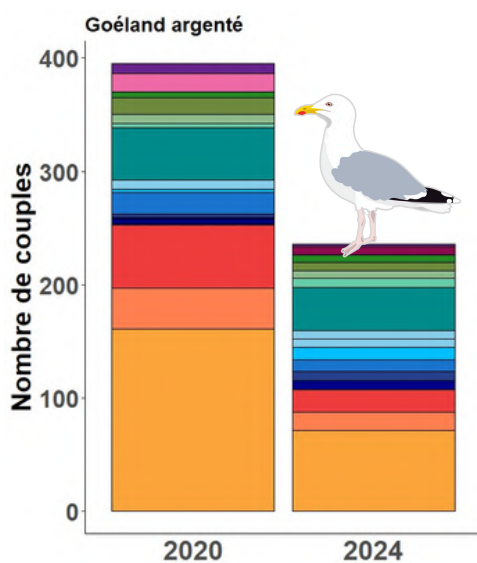
Les effectifs d'oiseaux nicheurs sont suivis tous les 3 ans.

## PARTENAIRES



## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
	STRATECH					
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL	12 j.	12 j.	0 j.	0 j.	12 j.
	RÉEL	12 j.	12 j.	0 j.	0 j.	12 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL	7 650€	6 300€	0€	0€	6 300€
	RÉEL	6 900€	6 300€	0€	0€	6 300€



Toutes les colonies de Goélands argentés suivies dans le cadre de la MR10 ont vu leurs effectifs nicheurs diminuer, avec une baisse de 40% entre 2020 et 2024. Cette baisse est de l'ordre de celle observée entre 2010 et 2020 dans les colonies en milieu naturel à l'échelle nationale\*.

*Pour Méaban les effectifs nicheurs de goélands sont ceux de 2021 et 2024, et pour l'île aux chevaux ce sont ceux de 2020 et 2025, car ces îlots n'avaient pas pu être recensés lors des années désignées comme références.*

Les effectifs nicheurs de Goélands bruns sont restés stables entre 2020 et 2024 dans les colonies suivies dans le cadre de la MR10, mais avec des dynamiques différentes selon les colonies. On note une baisse des effectifs sur Beg Creiz, certainement liée à la prolifération de rats surmulots, et dans le même temps une augmentation des effectifs sur Séniz, sur laquelle des couples se sont peut-être reportés depuis Beg Creiz.

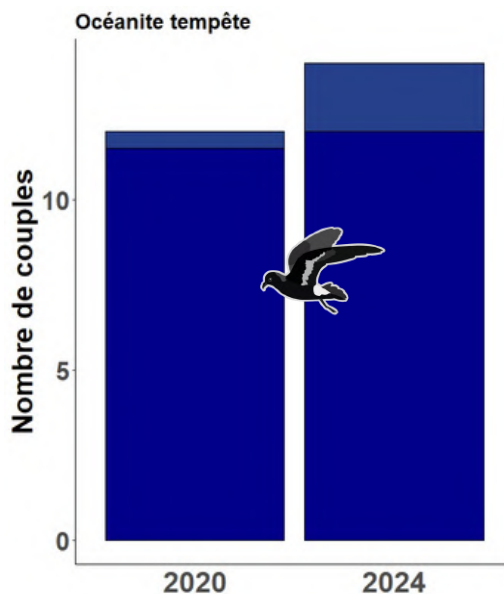
Les effectifs nicheurs de Goélands marins ont diminué de 25% entre 2020 et 2024 dans les colonies suivies dans le cadre de la MR10. C'est sur l'île aux Chevaux que la baisse est la plus forte. Les causes sous-jacentes à cette baisse du nombre de couples nicheurs pourraient être la perte d'espace de nidification liée à l'élévation de la végétation, et la mortalité des adultes reproducteurs en lien avec les épisodes d'influenza hautement pathogène, notamment en 2022, ou encore avec les activités anthropiques.

## RÉSULTATS



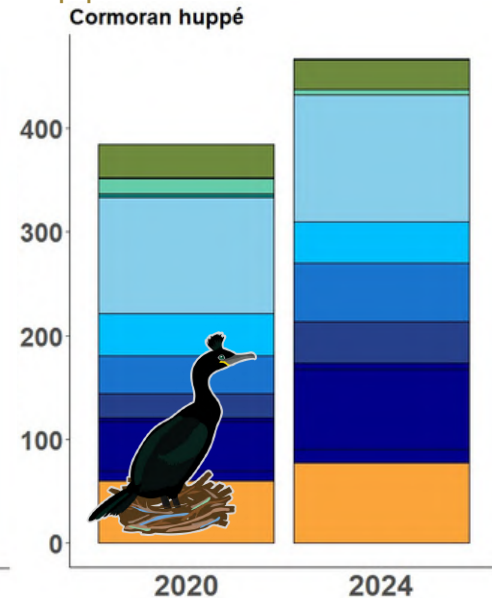
Les colonies d'oiseaux marins suivies dans le cadre de la MR10 ont été recensées :

- en 2020 lors du ROMN, avec 2021 comme année de report pour certains îlots ;
- et en 2024 pour avoir un échantillonnage intermédiaire dans le calendrier STRATECH.



Les effectifs d'Océanites tempêtes sont en légère augmentation sur Valuec et Glazic, avec un peu plus d'une dizaine de couples.

Des traces de présence d'un couple nicheur de Puffin des anglais sont constatées lors des suivis sur Er Yoc'h, sans pour autant pouvoir confirmer une reproduction (oeuf ou poussin).



L'augmentation de 20% des effectifs nicheurs de Cormorans huppés est principalement due au renouveau de la colonie de Valuec. Les effectifs avaient chuté entre 2015 et 2020, probablement suite à l'installation du Goéland marin, une espèce territoriale et prédatrice des nichées de cormoran. Les effectifs nicheurs de Goélands marins s'étant stabilisé depuis 2020, les Cormorans huppés semblent avoir réussi à s'adapter à leur présence sur l'île.

\*GISOM, 2023. Recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine (ROMN). Enquête 2020-2022.





## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Le suivi de la production consiste à estimer au sein des différentes colonies de goélands le **nombre de jeunes volants produits par couple nicheur**. Cette estimation sera effectuée sur les îlots de Valuec (Goéland marin), Méaban (Goéland marin et argenté) et Beg Creiz (Goéland brun et argenté).

Au vu de la variabilité interannuelle des conditions de reproduction et donc de la variabilité interannuelle de la production, il n'est pas pertinent d'établir un état 0 de référence. **Seul le suivi de ces paramètres sur le long terme permettra de dégager des tendances pour chaque colonie suivie.**

Lorsque les conditions le permettront, un protocole de double comptage, en bateau autour de la colonie et à terre, sera testé. Ce protocole permettrait de vérifier si l'une ou l'autre méthode présente des biais et si un comptage en bateau, sans débarquement à terre et donc sans dérangement pour la colonie, suffirait pour estimer la production en jeunes avec fiabilité.

## INDICATEUR D'ÉVALUATION



GRILLE D'ÉVALUATION DE PRODUCTION EN JEUNES

Nul	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
0	[0,1 - 0,4]	[0,5 - 0,9]	[1,0 - 1,4]	>1,4

D'après l'Observatoire Régional des Oiseaux Marins (OROM) en Bretagne (Cadiou et coll. 2015)

## RÉSULTATS ATTENDUS



La production en jeune est estimée tous les ans.

## PARTENAIRES

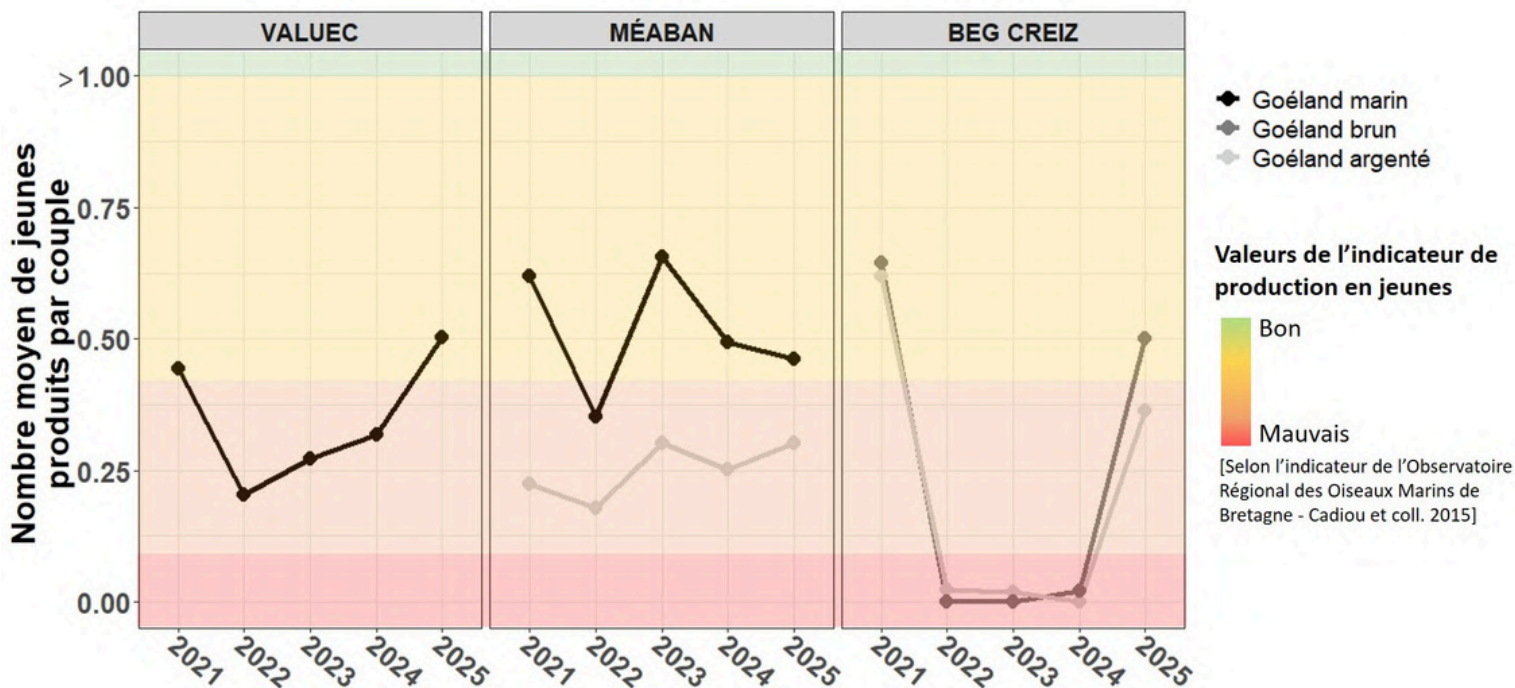


## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	6 j.	8 j.	8 j.	6 j.	8 j.
	RÉEL 0 j.	12 j.	12 j.	12 j.	12 j.	8 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	3 150€	4 200€	4 200€	3 150€	4 200€
	RÉEL 0€	6 200€	6 200€	6 200€	6 200€	4 200 €



## MISE EN OEUVRE



La colonie mixte de goélands de Valuec est devenue quasi-monospécifique, avec une forte présence du Goéland marin depuis une dizaine d'années. Même si le nombre de couples de Goélands marins a légèrement diminué depuis 2021, **la production en jeunes, elle, a dépassé celle de 2021, avec 0.5 jeunes par couple en moyenne.** Cette augmentation de la production en jeunes Goélands marins pourrait s'expliquer par **la réduction de la pression de prédation de leurs conspécifiques suite à la légère baisse des effectifs nicheurs.** A noter qu'une dizaine de couples de Goélands argentés et bruns nichent dorénavant en bord d'estran. Après une production nulle pendant plusieurs années, ils ont réussi à élever quelques jeunes en 2024 et 2025.



La colonie mixte de goélands de Méaban a longtemps été principalement composée de Goélands argentés mais le Goéland marin s'y est progressivement installé, devenant l'espèce nicheuse la plus abondante depuis 2023. **La production en jeunes des Goélands marins reste stable autour de 0.5 jeunes par couple. La production en jeunes des Goélands argentés est également stable, mais autour de 0.25 jeunes par couples,** possiblement limitée par la prédation des Goélands marins adultes.

Les résultats du protocole de double comptage, appliqué sur Valuec en 2022, 2023 et 2024, et sur Méaban en 2023, indiquent que **les comptages en bateau et à terre donnent des résultats très similaires,** avec une légère sous-estimation du nombre de jeunes produits lors des comptages à terre par rapport aux comptages en bateau (-8%). Les jeunes goélands peuvent ne pas être détectés à terre lorsqu'ils se cachent dans la végétation après le débarquement des observateurs. La méthode de comptage par bateau sera donc favorisée car elle n'engendre pas de dérangement pour la colonie.

Sur Beg Creiz, le nombre de couples de goélands nicheurs, essentiellement argentés et bruns, continue de baisser depuis 2022. **Des couples quittent l'îlot probablement parce que la production en jeunes a été nulle entre 2022 et 2024 à cause de la prédation par le rat. Suite à la dératisation début 2025, la production en jeunes est passée de 0 à 0.4 jeunes par couple en moyenne.**

## RÉSULTATS



La production en jeunes goélands a été estimée sur Valuec, Méaban et Beg Creiz, chaque année entre 2021 et 2025.

Dérangement observé sur Méaban



## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Le suivi du dérangement des colonies permet de calculer l'indicateur de dérangement pour chaque colonie et pour chaque type de dérangement (physique, visuel et sonore). L'objectif de cet indicateur est double : il doit, d'une part, permettre de connaître parmi les sites ciblés par des mesures de police et/ou de sensibilisation, le nombre de colonies pour lesquelles le dérangement est fortement impactant (indicateur entre 7 et 9). D'autre part, il doit permettre de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre pour limiter le dérangement.

## INDICATEUR D'ÉVALUATION



Indicateur de dérangement.

L'indicateur de dérangement des oiseaux marins, élaboré par le GISOM, est compris entre 0 et 9. Il est évalué, pour chaque colonie :

- Selon 2 critères : **Fréquence** et **intensité** des sources de dérangement (activités humaines) à proximité des colonies ;
- Pour chaque type de dérangement (physique, sonore et lumineux).

		Fréquence		
		Rare (qqs fois dans l'année)	Occasionnelle (pls fois par mois)	Fréquente (pls fois par semaine)
Intensité (d'après localisation de la source de dérangement)	Nulle	0	0	0
	Faible	1	2	3
	Moyenne	4	5	6
	Forte	7	8	9

## RÉSULTATS ATTENDUS



Le dérangement des colonies diminue.

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
	RÉEL 0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.	0 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 0€	0€	0€	0€	0€	0€
	RÉEL 0€	0€	0€	0€	0€	0€

le suivi de la fréquentation et du dérangement fut financé en 2021 par l'action S4 (Île aux Chevaux) et à partir de 2022 par l'action D6 (Archipel de Houat).

	Dérangement Physique					Dérangement Sonore				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Ile aux Chevaux	9	1	8	6	6	1	0	1	1	1
Beg Tost	N/A	8	8	3	1	N/A	1	1	1	1
Beg Creiz	N/A	8	8	3	0	N/A	1	1	1	1
Beg Pell	N/A	8	1	6	0	N/A	1	1	1	1
Chubegez Vraz	N/A	8	0	3	0	N/A	1	1	1	1
Er Yo'ch	N/A	8	1	7	5	N/A	0	1	1	1
Séniz	N/A	7	7	3	3	N/A	0	1	1	1
Guric	N/A	0	7	3	7	N/A	0	1	1	1
Valuec	N/A	1	7	3	7	N/A	0	1	1	1
Glazic	N/A	0	0	3	0	N/A	0	1	1	1
Méaban	N/A	N/A	N/A	4	1	N/A	N/A	N/A	1	1
En Toul Bihan	N/A	N/A	N/A	7	7	N/A	N/A	N/A	4	4
En Toul Braz	N/A	N/A	N/A	7	7	N/A	N/A	N/A	4	4

Le **dérangement physique** des colonies d'oiseaux marins est directement relié à la fréquentation des îlots et plus particulièrement leur **partie terrestre**. En effet, un seul débarquement suffit pour déranger de façon significative la colonie et provoquer une hausse de l'indicateur.

Entre 2021 et 2025, le **dérangement a baissé** sur l'île aux Chevaux, les Begs, Chubegez Vraz, Séniz et Méaban, avec une très nette diminution pour l'île aux Chevaux dont le statut de protection a changé en 2022.

Certains îlots proches de la côte (En Toul Bihan, En Toul Braz, Er Yo'ch, Guric) **restent à risque** des promeneurs curieux voulant s'y aventurer et des **drônes de particuliers**, pilotés depuis la côte ou une embarcation. Les efforts de sensibilisation et de surveillance par des gardes du littoral sont donc à poursuivre.

Le **dérangement sonore** est présent mais occasionnel, principalement dû aux vols d'avions ou d'hélicoptères à basse altitude.

Le **dérangement visuel** requiert des suivis nocturnes et n'a pas été évalué.



## RÉSULTATS



Le dérangement physique des colonies a globalement diminué entre 2021 et 2025.

**Recueil des échanges lors du Comité de P**

**MR10 - p**

**Suivi des questions - réponses**

aller chercher une entreprise internationale ? exemple en Sardaigne avec une équipe Néo-zélandaise

absence d'infractions constatées: contradictoire avec relevés pages 17 et suivantes (fréquentation constatée de plusieurs îlots sous APB )

Est-ce qu'il y a des panneaux sur tous les sites de Houat ?

Est ce qu'il y a des activités maritimes problématiques, qui causent du dérangement ?

Quel est la zone d'exercice des personnes assermentées Police de l'Environnement chez BV

En parallèle du projet d'APPB, gros problème pour sensibiliser et former les acteurs de la plaisance de l'île du pilier

Apparemment fréquentation en période pré nuptiale et pas nidification constatée: dû au dérangement uniquement ou autres facteurs naturels?

Est-ce que les données du suivi fréquentation et dérangement sont accessibles ?

## DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Afin de suivre la mise en œuvre des actions de la MR10 et de statuer sur d'éventuels ajustements des actions, il est proposé la création d'un Comité de Pilotage (COFIL). Il sera proposé aux acteurs impliqués par la mise en oeuvre des mesures de réduction (Conservatoire du Littoral, communes, DREAL, DDTM, Préfecture maritime, Natura 2000, etc) de prendre part à ce COFIL MR10.

Un rapport d'activité sera rédigé annuellement afin de rendre compte des actions menées au cours de l'année. Celui-ci sera systématiquement envoyé aux membres du COFIL.

## INDICATEURS DE RÉALISATION



Nombre de réunions du COFIL organisées



Rapports d'activité

## RÉSULTATS ATTENDUS



Réunion du COFIL une fois par an minimum



Rédaction et diffusion d'un rapport d'activité par an

Les échanges entre les membres du COFIL sont notifiés dans des comptes-rendus partagés à chaque réunion

## CALENDRIER ET BUDGET

ANNÉE D'EXÉCUTION	2019-2020 N	2020-2021 N+1	2021-2022 N+2	2022-2023 N+3	2023-2024 N+4	2024-2025 N+5
TEMPS DE TRAVAIL	PRÉVISIONNEL 1 j.	7 j.	12 j.	12 j.	12 j.	2 j.
	RÉEL 1 j.	20 j.	18 j.	15 j.	15 j.	10 j.
COÛT DE L'ACTION	PRÉVISIONNEL 500 €	3 500€	6 000€	6 000€	6 000€	1 000€
	RÉEL 500€	10 000€	9 000€	7 500€	7 500€	5 000€



## MISE EN ŒUVRE

Les réunions du COPIL rassemblent **18 personnes** en moyenne, représentant entre **11 et 17 organismes partenaires**.

Année d'exécution de la MR10	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	TOTAL
Nombre de réunions du COPIL	1	2	1	1	3	7



## QUELLE PERCEPTION DE LA MR10 PAR LES PARTENAIRES ?

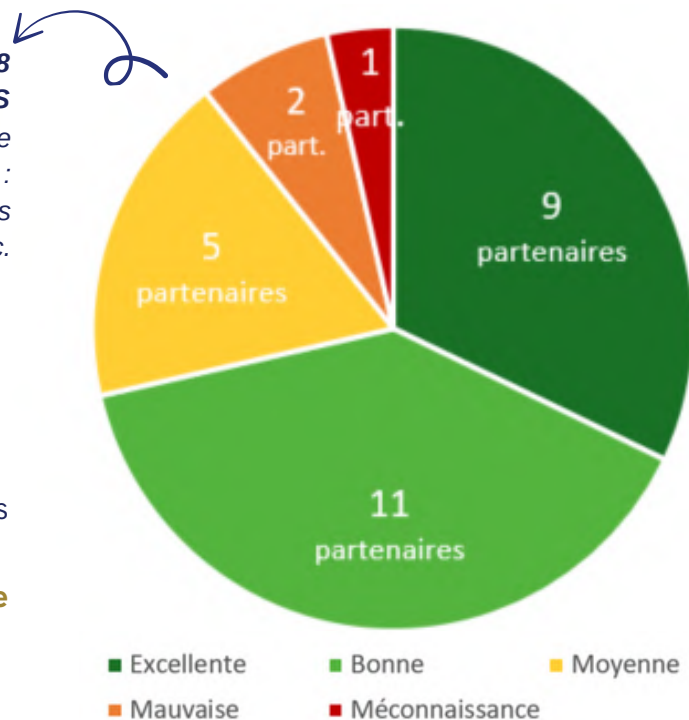
Une **enquête sociale qualitative** a été menée en 2024 via une série d'**entretiens semi-directifs** (Potin 2024). 28 membres représentant les différents organismes du COPIL ont été sollicités. Ces entretiens avaient pour objectif de recueillir (1) leur **perception de la MR10** dans son ensemble, (2) leurs opinions concernant les **actions menées** et (3) leurs idées quant à la mise en place de la **deuxième programmation** de la MR10 (2026-2030).

### NIVEAU DE CONNAISSANCE DE LA MR10 PAR LES 28 PARTENAIRES INTERROGÉS

L'évaluation du niveau de connaissance de la mesure fut effectuée via une grille d'analyse prenant en compte différents critères : connaissance des sites et du territoire visé par la mesure, des actions réalisées, des espèces cibles, des objectifs et enjeux, etc.

### CE QUI RESSORT DES ENTRETIENS :

- Une **bonne connaissance** de la MR10 en général
- Une **bonne communication** sur la mesure
- Un système de **pilotage satisfaisant** via réunions annuelles du COPIL
- Des remarques prises en compte pour la **deuxième programmation (2026-2030)**



## RÉSULTATS



8 réunions du COPIL en 5 ans



5 rapports d'activité (1 par an)

2 rapports sur la dératisation (mécanique et chimique)

1 rapport d'évaluation de la perception de la MR10 par les partenaires

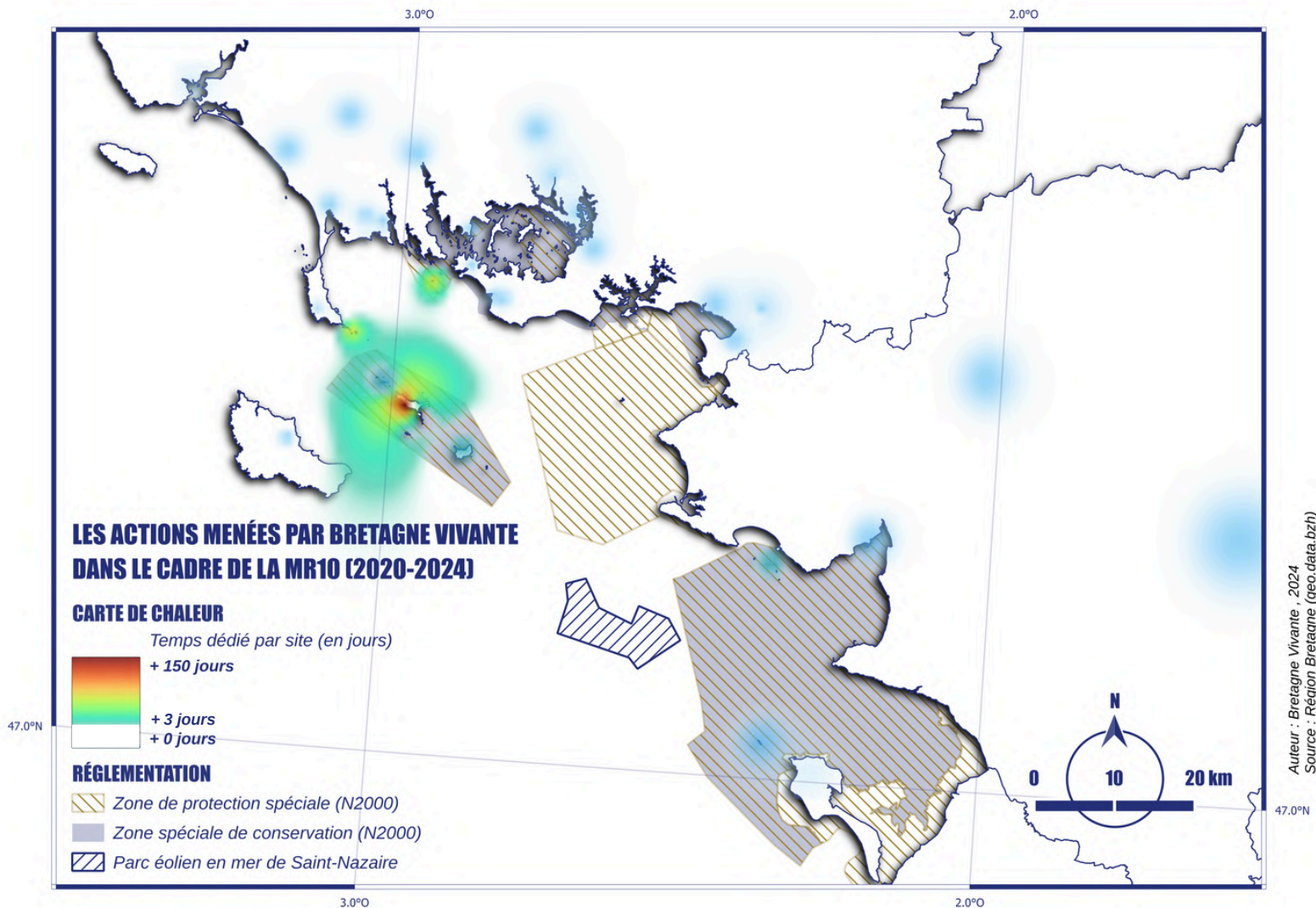
1 synthèse des 5 années d'exécution : fiches bilans

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

"C'est une très bonne chose de tous se retrouver autour d'une table. Cela permet d'avoir une vision globale de la MR10."

-Commentaire anonyme issu d'un entretien semi-directif

# CARTE DE CHALEUR DES ACTIONS DE LA MR10



Comme prévu par le document cadre, la première phase de mise en œuvre de la MR10 se concentre majoritairement dans le département du Morbihan (56), notamment dans l’archipel de Houat.

## RÉFÉRENCES :

HELP Sarl, 2024. Gestion du rat surmulot (*Rattus norvegicus*) sur les îles Iniz er Mour, Logoden, Gravignez, Men Halen, Méaban, En Toull Braz et En Toull Bihan (Morbihan). Compte-rendu de mission, Bretagne Vivante, 45 p.

HELP Sarl, 2025. Tentative d’éradication du rat surmulot (*Rattus norvegicus*) sur l’île d’Houat et ses îlots satellites. <https://helpsarl.com/>

LE GUEN M. et LEICHER M., 2020. Document cadre de la MR10 – « Soutien à la mise en œuvre d’actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin ». Bretagne Vivante – SEPNB. 139 p.

LE GUEN M. et MAZIERE H., 2021. TEST DU PIEGE GOOD NATURE A24 SUR L’ILOT DE MEABAN (MORBIHAN). Bretagne Vivante – SEPNB. 9p.

MAZIERE, H. et al., 2021. Rapport d’activité 2021 de la mesure MR10 du parc éolien en mer de St Nazaire : Soutien à la mise en place d’actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin. Bretagne Vivante – SEPNB. 61p. + annexes.

MAZIERE, H. et al., 2022. Rapport d’activité 2022 de la mesure MR10 du parc éolien en mer de St Nazaire : Soutien à la mise en place d’actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin. Bretagne Vivante – SEPNB. 55p. + annexes.

MAZIERE, H. et al., 2023. Rapport d’activité 2023 de la mesure MR10 du parc éolien en mer de St Nazaire : Soutien à la mise en place d’actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin. Bretagne Vivante – SEPNB. 53p. + annexes.

MAZIERE, H. et al., 2024. Rapport d’activité 2024 de la mesure MR10 du parc éolien en mer de St Nazaire : Soutien à la mise en œuvre d’actions de préservation des îlots utilisés comme site de nidification, en particulier pour le Goéland marin. Bretagne Vivante – SEPNB. 45p. + annexes.

POTIN, A., 2024. Rapport d’enquête sur l’évaluation de la perception des partenaires de la MR10 du parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Bretagne Vivante – SEPNB.

La MR10 du parc éolien en mer de Saint-Nazaire est prévue sur 10 ans, renouvelable une fois. La première phase de mise en œuvre a été décrite dans un document cadre pour la période 2020-2025. La MR10 s'articule en trois axes opérationnels divisés de 24 actions sur 18 îlots ciblés, dont la majorité se situe dans l'archipel de Houat-Hoëdic.



La dératisation est un succès, avec les 9 îlots ciblés par cette action qui sont exempts de rats en 2025 et des effets positifs déjà visibles sur la production en jeunes goélands, sur les espèces les plus sensibles à la présence du rat comme les sternes et les cormorans huppés, ou encore sur les passereaux.



Plus de 6000 personnes ont été sensibilisées activement au respect de la tranquillité des oiseaux marins au cours de maraudes en mer, de sorties nature, d'animations scolaires ou de formations professionnelles.



L'acquisition de connaissances sur la fréquentation et les usages des îlots en 2020-2025 alimentera la procédure de révision des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope dans le Mor Braz.

Le présent document synthétise l'évaluation des actions entre 2020 et 2025, et permet d'engager la programmation des actions pour 2026-2030.

